

Pays Pyrénées-Méditerranée

TOME III

Un territoire en action vers la mise en œuvre d'une stratégie intégrée
Un territoire rural solidaire, responsable et innovant

STRATEGIE

AGENDA 21 Local
2014-2020



Objectif



Pays Pyrénées-Méditerranée

SOMMAIRE

Stratégie 2014-2020

Tableau synoptique	p 4
Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie.....	p 5
Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays.....	p 8
Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles	
Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire	
Axe 2 : Bien vivre au Pays.....	p 31
Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité	
Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux	
Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux	
Annexes :	p 45
Lexique	
Glossaire	
Typologie des pistes d'actions	
Liste des stratégies thématiques	

Stratégie 2014-2020

Tableau synoptique

Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie	
Sous axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles	
Enjeu 1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte	
Enjeu 2: Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions	
Sous axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire	
Enjeu 3: Dynamiser le territoire par l'animation territoriale	
Enjeu 4: Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets	
Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays	
Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité	1.1. Préserver et gérer durablement les forêts, les sols, les ressources en eau et halieutiques 1.2. Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité 1.3. Promouvoir des modes de production et consommation plus durables
Enjeu n°2 : Préservation et gestion des espaces naturels et en transition	2.1. Améliorer la préservation et la gestion des espaces naturels 2.2. Assurer une gestion durable des espaces en transition 2.3. Améliorer la gestion des risques naturels et des conflits d'usages
Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager	3.1. Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine culturel 3.2. Identifier, préserver et aménager les sites culturels et paysagers remarquables
Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques	4.1. Accompagner les filières économiques 4.2. Favoriser un aménagement du territoire assurant le maintien et le développement équilibré des activités économiques et de l'attractivité du territoire 4.3. Développer les circuits courts
Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoir-faire locaux	5.1. Soutenir les démarches de labellisation des produits et services locaux 5.2. Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de produits et des savoir-faire locaux
Axe 2 : Bien vivre au Pays	
Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services	6.1. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre de services de base 6.2. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre sportive 6.3. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre culturelle
Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques	7.1. Accompagner la création, l'installation, le développement, la reprise et la transmission des entreprises 7.2. Accompagner les formes entrepreneuriales et partenariales spécifiques et innovantes 7.3. Améliorer la connaissance et l'accès à la formation des différents publics 7.4. Adapter l'offre de formation aux besoins futurs du territoire
Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers	8.1. Développer l'accessibilité au Très Haut Débit (THD) et aux services numériques associés 8.2. Promouvoir la mobilité durable et la multimodalité

Axe préalable :

Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie

Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie

Sous axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles

Enjeu 1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte

Enjeu 1: Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions

Sous axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire

Enjeu 3: Dynamiser le territoire par l'animation territoriale

Enjeu 4: Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets

A) Axe préalable : Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie

➤ Sous axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles

Un territoire organisé a par essence une gouvernance qui vise à représenter la diversité des acteurs du territoire. Structurer et animer ces groupes d'acteurs est ainsi le moyen de garantir la définition et le portage d'une vision commune du développement du territoire. Par ailleurs, l'ingénierie territoriale est un outil de développement facilitant en particulier la convergence des politiques publiques sur un même territoire entre les différents niveaux de collectivités, et permettant d'optimiser la dépense publique dans un contexte financier de plus en plus contraint.

• Enjeu 1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte

Fort de la structuration de sa gouvernance et de ses organes de travail (cf. présentation de la structure) et de sa méthodologie de travail, le Pays Pyrénées Méditerranée entend maintenir voire renforcer la participation des différents types d'acteurs, publics, privés, associatifs et citoyens dans les instances de réflexion, de travail et de consultation du territoire. Par exemple, pour chacun des programmes ou projets portés par le PPM, une structuration partenariale est organisée systématiquement sous la forme d'un comité technique et d'un comité de pilotage associant les membres et partenaires concernés et volontaires. Par ailleurs, les communes n'étant pas toutes représentées dans le Conseil de Développement, elles sont toutes invitées à assister aux différentes réunions organisées, et notamment les Assemblées Générales.

• Enjeu 2 : Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions

La mise en œuvre du projet de territoire, animée, suivie et évaluée par le Pays Pyrénées Méditerranée, repose sur les porteurs de projets publics et privés. Les collectivités et partenaires publics du territoire élaborent et mettent en œuvre des documents d'orientations stratégiques ou plans de gestion qui devront entrer en cohérence avec la stratégie globale de territoire. C'est la raison pour laquelle, ces documents ont été pris en compte dans l'élaboration du cadre 2014/2020 du territoire. La mise en œuvre de ce projet de territoire reposera ensuite sur le travail partenarial avec les acteurs locaux comme les communes et communautés de communes, mais aussi les syndicats de gestion comme le SIGATECH, le Syndicat Mixte du Canigó, le Parc Naturel du Golfe du Lion, les structures porteuses et animatrices de SCOT, etc ; comme avec les structures supra territoriales définissant leurs politiques publiques (Conseil Général, Conseil Régional, Politique de Massif Pyrénées, partenaires publics sud catalans...). C'est notamment dans ce cadre que ces différents acteurs sont intégrés, pour certains dans le Conseil de Développement, le comité de programmation LEADER ou encore certains comités de pilotage.

Enfin l'assurance de l'articulation et de la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions dépend aussi des partenariats entre acteurs publics et privés (entreprises, associatifs et citoyens), c'est la raison pour laquelle le Pays Pyrénées Méditerranée, veillera, dans son animation territoriale, à favoriser la mise en œuvre de projet partenariaux publics-privés.

➤ Sous axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire

L'animation et l'ingénierie territoriale sont le ciment de la dynamique du territoire, ce lien qui permet aux acteurs de s'informer, se rencontrer, se fédérer, décider, créer, construire le futur du territoire. Ce ciment est incarné par une équipe technique et politique qui au quotidien travaille à donner les clefs aux acteurs pour la construction d'un développement local durable. Par ailleurs, dans le cadre d'une solidarité territoriale, le maintien de cette offre renforce la logique de soutien et de coopération entre les collectivités locales.

- **Enjeu 3 : Dynamiser le territoire par l'animation territoriale**

L'animation territoriale revêt différentes dimensions. Animer un territoire c'est d'abord disposer d'une vision précise et partagée du territoire et de ses enjeux. Il s'agit donc d'élaborer, suivre et évaluer une stratégie concertée de développement durable. Cette production de connaissances et d'analyse, véritables outils d'aide à la décision, permettront d'identifier les enjeux du territoire de manière à anticiper au mieux sur les actions à mettre en place. C'est dans ce cadre que le Pays a été amené à bâtir ses stratégies thématiques (cf. présentation de la structure). Chaque année, un partenariat avec l'Université de Perpignan, et ponctuellement l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, permettent ainsi la production d'étude sur des sujets sur lesquels le territoire a besoin d'éclairage (ex. Etude mobilité, étude sur les circuits courts, étude sur la mise en tourisme de la vélo route voie verte...). Ces missions d'études sont complétées par des compétences internes en SIG qui permettent d'observer les évolutions et de cartographier les données recueillies, mais aussi par une mission de veille informative et de participation aux différents réseaux.

Dans une logique d'anticipation, le Pays incite alors le territoire à se saisir de sujets majeurs afin d'expérimenter dans la mise en œuvre de solutions adaptées et ainsi d'innover. Afin de favoriser l'émergence de solutions et de projets, le Pays se doit de produire et diffuser l'information et la connaissance produite et recensée (médias de communication presse et internet, organisation de réunions...)

Enfin, favoriser l'émergence de projets adaptés et innovant, c'est aussi permettre la rencontre et les échanges entre acteurs par la mise en réseau et l'échanges d'expériences notamment par la coopération avec d'autres territoires.

- **Enjeu 4 : Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets**

Passée cette phase de connaissance et d'identification des enjeux et pistes d'action, il s'agit d'accompagner la mise en œuvre des projets des acteurs du territoire. Le territoire doit alors être doté de compétences en ingénierie financière (connaissance des dispositifs financiers et des structures porteuses, veille sur les appels à projet, gestion d'enveloppes attribuées au territoire...), d'ingénierie de projet dans le cadre de la mise en œuvre de projets territoriaux et de compétences en accompagnement des porteurs de projet publics et privés.

Ainsi, suite à la réforme statutaire renforçant les liens avec l'échelon intercommunal, le Pays a engagé une réflexion sur l'optimisation de l'ingénierie territoriale dans le cadre d'une démarche de mutualisation avec ses membres et notamment les communautés de communes.

Axe 1 :

Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays

Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité	1.1. Préserver et gérer durablement les forêts, les sols, les ressources en eau et halieutiques 1.2. Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité 1.3. Promouvoir des modes de production et consommation plus durables
Enjeu n°2 : Préservation et gestion des espaces naturels et en transition	2.1. Améliorer la préservation et la gestion des espaces naturels 2.2. Assurer une gestion durable des espaces en transition 2.3. Améliorer la gestion des risques naturels et des conflits d'usages
Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager	3.1. Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine culturel 3.2. Identifier, préserver et aménager les sites culturels et paysagers remarquables
Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques	4.1. Accompagner les filières économiques 4.2. Favoriser un aménagement du territoire assurant le maintien et le développement équilibré des activités économiques et de l'attractivité du territoire 4.3. Développer les circuits courts
Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoir-faire locaux	5.1. Soutenir les démarches de labellisation des produits et services locaux 5.2. Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de produits et des savoir-faire locaux

L'axe 1 est structuré en 2 sous-axes qui obéissent à la logique suivante : il s'agit tout d'abord de préserver et gérer les ressources naturelles, la biodiversité, les espaces, les patrimoines culturels et paysagers, afin de pouvoir ensuite les valoriser économiquement par la structuration de filières économiques et le développement de circuits courts.

Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles

Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité

Diagnostic du territoire

Le territoire du Pays, par la diversité de ses milieux et habitats naturels (Albères, Aspres, Vallespir, plaine du Roussillon et mer Méditerranée), offre un patrimoine naturel tout à fait remarquable, qu'il s'agit de mieux connaître, de préserver et de gérer de façon durable. Tout d'abord, le territoire est couvert aux deux tiers par la forêt, qu'elle soit publique (26% de la superficie totale) ou privée (74%). Géré par l'Office National des Forêts (ONF), l'ensemble des forêts publiques possède un plan d'aménagement permettant de définir des objectifs de gestion durable. Quant à la forêt privée, fortement morcelée, elle est gérée soit par mandat à des organismes professionnels garantissant sa gestion au travers d'un Règlement Type de Gestion (RTG), soit par les propriétaires eux-mêmes avec l'appui technique du Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF) et du Syndicat des Forestiers Privés (SFP). On estime que seulement 68% des forêts privées sont gérées de façon durable (source : CRPF).

Concernant la diversité biologique, le territoire présente de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (46 de type I et 7 de type II), ainsi que 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) (source : DREAL LR). Ces zones couvrent près de 75% du territoire du Pays et regroupent plus de 107 espèces faunistiques et 280 espèces floristiques déterminantes. De façon plus générale, la diversité des milieux offre de multiples possibilités de lieux de reproduction et d'abri, qui favorisent l'intégration et la sédentarisation de plus de 1200 espèces animales et 500 espèces végétales, dont certaines sont endémiques du territoire. Cependant, cette richesse biologique reste assez méconnue et doit faire face à des menaces : surpêche et pollution de l'eau entraînant une diminution des ressources halieutiques, dégradation et destruction des milieux et des habitats, impacts du changement climatique, etc.

Le territoire étant structuré autour du bassin versant du Tech, l'eau y est une ressource naturelle omniprésente. Les milieux aquatiques sont diversifiés et globalement en bon état écologique, même si certains voient leurs équilibres menacés par des espèces envahissantes. La qualité de l'eau y est plutôt bonne, mais on observe régulièrement des pollutions aux produits phytosanitaires, avec des concentrations parfois importantes en aval du bassin versant. Du point de vue quantitatif, la taille des aquifères varie en amont ou en aval du bassin versant. On constate sur la période estivale des prélèvements en eau très importants relativement à la taille du bassin versant, principalement pour l'irrigation et la production d'eau potable.

L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et de la biodiversité passe aussi par une meilleure connaissance de la vulnérabilité climatique du territoire. En effet, le changement climatique en cours au niveau planétaire pourrait aussi affecter le territoire au niveau local : évolution de la disponibilité de la ressource en eau, accélération de l'apparition de phénomènes de crues ou de sécheresses intenses, prolifération de parasites, modification des habitats naturels de certaines espèces marines et terrestres, etc. sont autant de nouveaux facteurs de vulnérabilité qui pourraient venir s'ajouter à la longue liste des risques naturels auxquels le territoire est d'ores et déjà confronté (incendie, inondation, etc.).

Enfin, les modes de consommation et de production des acteurs territoriaux ont aussi des impacts sur les ressources naturelles et la biodiversité. Il s'agit de consommer mieux (durable, local, équitable, biologique, etc.) voire de consommer moins, notamment afin d'engager le territoire vers la transition énergétique. Cela va d'ailleurs dans le sens des orientations politiques nationales, à l'heure où est discuté le projet de loi sur la transition énergétique, qui prône les changements de comportements individuels, la réduction à la source et la valorisation énergétique des déchets ménagers et des biodéchets, la relance de la dynamique de rénovation énergétique dans l'habitat résidentiel, l'économie circulaire en tant que système économique d'échange et de production visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, etc. Au niveau du territoire, les consommations d'énergie représentent 23% des consommations du département et proviennent majoritairement du secteur des transports (54%) et des bâtiments résidentiels et tertiaires (39%). On retrouve à peu près les mêmes tendances en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, la réduction des consommations énergétiques, couplée à la substitution progressive des énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables et décarbonées (cf. enjeu 4), permettront de diminuer les impacts locaux et globaux sur les ressources naturelles et la biodiversité.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

La gestion durable des forêts du territoire fait partie intégrante de la stratégie globale du Pays, qui a élaboré et animé deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) : la CFT « Suberaie des Aspres et des Albères » validée en 2004 et révisée en 2009, et la CFT « Vallespir » validée en 2009. L'objet de ces CFT est une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Toutes les actions sont mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire (organismes et professionnels forestiers, collectivités, associations, etc.). Elles visent notamment la gestion durable des parcelles forestières, la mobilisation du bois et l'exploitation du liège, le développement de filières (notamment bois-énergie et bois-construction), le développement d'une offre touristique en forêt, l'intégration de la biodiversité dans la gestion des milieux forestiers, etc.

Concernant la biodiversité, le Pays a candidaté avec succès à l'appel à projets 2012 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité, ce qui a permis de mobiliser des crédits spécifiques de l'Etat pour mener des actions innovantes visant l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière. D'autres organismes tels que des associations écologistes et des collectivités gestionnaires de sites Natura 2000 agissent aussi en faveur de la biodiversité en menant des inventaires et des actions de préservation. A travers la gestion de l'Axe 4 du FEP, le Pays a aussi soutenu des actions de préservation et de gestion de la biodiversité marine, en partenariat avec les gestionnaires des aires marines, les professionnels de la pêche et les organismes scientifiques : suivi des captures de pêche, suivi de la qualité écologique des eaux littorales, étude de faisabilité d'implantation et de gestion de récifs artificiels, etc.

La majorité des actions de préservation et de gestion durable de la ressource en eau sur le territoire ont été menées par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement (SIGA) du Tech : élaboration et mise en œuvre d'un SAGE et d'un PAPI, gestion du site Natura 2000 sur les rives du Tech et participation au projet d'Atelier Transfrontalier de l'Eau (ATE). Ce projet, piloté par le Pays en partenariat avec le SIGA du Tech et le Consorci Alba-Ter, vise la gestion qualitative et quantitative durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'aménagement des cours d'eau, la réhabilitation des espaces riverains dégradés, l'information et la communication autour des thématiques de l'eau et de la biodiversité des milieux aquatiques. Il a permis de développer des outils de préservation et de gestion de la ressource en eau mais aussi de la faune et de la flore spécifiques aux berges des fleuves méditerranéens.

Concernant les modes de production et de consommation responsables, le Pays a déjà mis en place des actions dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, notamment par l'élaboration de son PCET, qui vise à réduire de 15% les émissions globales de GES du territoire. Mais l'émergence du PCET a été confortée par la mise en œuvre d'actions de préfiguration telles que le Conseil en Orientation Énergétique (COE). L'ensemble des communes du territoire ont été sollicitées pour bénéficier de l'outil COE financé à 80% (ADEME, Région LR et CGPO), permettant de réaliser un audit des consommations d'énergies des communes du territoire. A ce jour, 47 communes et 1 communauté de communes ont été auditées en trois phases (2009, 2010 et 2012). Ainsi, les consommations d'énergie de près de 800 bâtiments ont été analysées et 30% ont fait l'objet de visites et de préconisations chiffrées d'améliorations visant à réduire la facture énergétique des communes du territoire. Par ailleurs, un outil de comptabilité énergétique mutualisé a été développé pour l'opération. 257 élus et 161 agents techniques et administratifs ont été formés à l'utilisation de cet outil, qui permet d'optimiser la gestion énergétique de plus de 500 bâtiments publics. Ces opérations ont constitué des leviers pour impulser des dynamiques de rénovation et de gestion des bâtiments publics, puisque à ce jour plus de 218 actions ont été réalisées dans ce domaine, engendrant une réduction des consommations énergétiques de 18% depuis 2010.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Préserver et gérer durablement les forêts, les sols, les ressources en eau et halieutiques

Orientation 2 : Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

Orientation 3 : Promouvoir des modes de production et de consommation plus durables

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser et mettre en œuvre ses deux Chartes Forestières de Territoire (CFT).
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET.
- Le Pays pourrait aussi lancer une réflexion sur la création d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP), ainsi que sur l'élaboration d'un programme d'EEDD relatif à la préservation et à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, aux modes de production et de consommation responsables, etc.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- SIGA du Tech : le SAGE Tech-Albères et les plans d'actions associés (Contrat de rivière, PAPI, etc.), ainsi que le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 des rives du Tech ;
- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Plan de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- les plans de gestion des réserves naturelles du territoire ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres ;

Orientation 1 : Préserver et gérer durablement les forêts, les sols, les ressources en eau et halieutiques

Il s'agit de poursuivre les actions déjà engagées par le Pays et ses partenaires sur la préservation et la gestion des ressources naturelles, tout en faisant face aux nouveaux défis que sont le changement climatique, les menaces de pénuries d'eau, le déclin du potentiel forestier, la diminution des ressources halieutiques, la pollution diffuse des milieux aquatiques et des sols agricoles, etc.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Réactualiser et mettre en œuvre les 2 Chartes Forestières du Territoire (CFT) / Optimiser la gouvernance de l'eau (régies publiques, instances de gouvernance, etc.)/ Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur les ressources et en déduire des actions d'adaptation/ Diminuer l'usage des pesticides en développant la lutte biologique au sein des espaces verts et agricoles...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	- Accompagner les communes dans l'élaboration des diagnostics environnementaux liés à leurs ZPPAUP/AVAP - ...
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Pérenniser le poste d'animateur des CFT - Accompagner les propriétaires forestiers privés vers des modes de gestion forestière leur permettant de capter des crédits carbone (finance carbone) - Accompagner les communes dans la démarche Ecophyto - Accompagner la création de postes d'ambassadeurs du territoire à l'échelle des Communautés de communes du territoire - Préserver et gérer durablement les ripisylves - Maintenir et développer l'animation des sites Natura 2000
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	- Accompagner le développement de l'éco-conditionnalité des aides et des contraintes réglementaires - ...

...

Orientation 2 : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

Le diagnostic du territoire a clairement souligné le manque de connaissance des acteurs et des citoyens de la biodiversité locale, ainsi que le besoin d'améliorer la connaissance des phénomènes anthropiques qui affectent le patrimoine naturel.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Mettre en place un observatoire de la biodiversité et une instance de pilotage/ Réaliser des inventaires et des études naturalistes complémentaires/ Sensibiliser les différents publics (élus, citoyens, etc.)/ Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité et en déduire des actions d'adaptation...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Accompagner la création de postes d'ambassadeurs du territoire à l'échelle des Communautés de communes du territoire - Promouvoir le développement d'associations de bénévoles (inventaires)
Infrastructure/ Aménagement	- Aménager des sites de sensibilisation à la biodiversité marine et terrestre - ...
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	- Sensibiliser les différents publics au patrimoine naturel « récréatif » (asperges, champignons, etc.) - ...

...

Orientation 3 : Promouvoir des modes de production et de consommation plus durables

Il s'agit ici de promouvoir des modes de production et de consommation plus responsables, qui permettent d'économiser les ressources naturelles et de réduire les impacts environnementaux et sociaux. La généralisation de modes de production et consommation plus durables sur le territoire du Pays aurait un impact direct sur les ressources locales mais aussi indirect sur les ressources globales. Par exemple, consommer moins d'énergie sur le territoire permettrait de réduire la consommation de ressources naturelles au niveau planétaire, de participer à l'atténuation globale du changement climatique et à la nécessaire transition énergétique.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Sensibiliser les citoyens sur la production/consommation responsable et sur l'économie circulaire/ Optimiser la gestion et le traitement des déchets (professionnels, industriels, organiques, etc.)/ Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti (construction et rénovation, secteurs résidentiels et tertiaires)/ Mettre en œuvre les mesures du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Structurer la gestion et l'élimination des déchets professionnels - Soutenir les démarches participatives en faveur du Développement Durable à l'échelle des intercommunalités - Maintenir l'animation du Plan Climat Energie Territorial (PCET)
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les communes à créer des jardins partagés pour l'autoconsommation - ...
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation pour tous les publics (santé-environnement, changement climatique, commerce équitable, circuits courts, énergie, etc.) - ...

...

Enjeu n°2 : Préservation et gestion des espaces naturels et en transition

Diagnostic du territoire

Le territoire du Pays compte de nombreux espaces naturels abritant un patrimoine naturel remarquable. Tout d'abord, le territoire est couvert aux deux tiers par la forêt, qu'elle soit publique (26% de la superficie totale) ou privée (74%). Géré par l'Office National des Forêts (ONF), l'ensemble des forêts publiques possède un plan d'aménagement permettant de définir des objectifs de gestion durable. Quant à la forêt privée, fortement morcelée, elle est gérée soit par mandat à des organismes professionnels garantissant sa gestion au travers d'un Règlement Type de Gestion (RTG), soit par les propriétaires eux-mêmes avec l'appui technique du Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF) et du Syndicat des Forestiers Privés (SFP). On estime que seulement 68% des forêts privées sont gérées de façon durable (source : CRPF). Ensuite, le territoire compte 2 réserves de biotope, 4 réserves naturelles nationales (Prats-de-Mollo-La Preste, Mas Larrieu, Forêt de la Massane, Cerbère/Banyuls-sur-Mer) et 1 réserve biologique domaniale. Ces 7 espaces protégés couvrent environ 3% du territoire. On dénombre aussi 10 sites Natura 2000, dont 7 issus de la Directive Habitats et 3 de la Directive Oiseaux, couvrant ainsi plus de 15% du territoire du Pays. En parallèle, d'autres espaces naturels sont identifiés comme ayant des enjeux forts et font alors l'objet de classements différents tels que le Massif du Canigou labellisé Grand Site de France, ou encore l'espace marin du Parc Naturel du Golfe du Lion, premier parc marin de Méditerranée, qui vise la connaissance du milieu marin, sa protection, et le développement durable des activités maritimes.

Les espaces en transition se situant souvent en périphérie des villes et villages, leur préservation et leur gestion durable dépend fortement des politiques d'aménagement du territoire et des outils de planification associés (ScoT, PLU, PAEN, etc.), d'autant plus que le Pays doit faire face à une importante pression foncière et immobilière. En effet, on constate que la progression des zones artificialisées au détriment des espaces naturels est une tendance forte du territoire. Par exemple, la disparition des terres agricoles sur le territoire est 4,5 fois plus rapide qu'au niveau européen.

Ces espaces naturels présentent pour la plupart des enjeux à la fois environnementaux et socio-économiques, conduisant les gestionnaires à travailler de manière concertée avec les acteurs locaux et les différents usagers. Il s'agit de trouver les bons compromis pour assurer la préservation de la biodiversité tout en maintenant des activités humaines durables (conciliation des usages). Enfin, la préservation et la gestion durable des espaces naturels et en transition passent aussi par la prévention et gestion des risques. Par exemple, le risque incendie est de plus en plus prégnant sur le territoire, en raison de l'augmentation de la superficie de friches et de la fréquence des sécheresses estivales due au changement climatique.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

La gestion durable des forêts du territoire fait partie intégrante de la stratégie globale du Pays, qui a élaboré et animé deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) : la CFT « Suberaie des Aspres et des Albères » validée en 2004 et révisée en 2009, et la CFT « Vallespir » validée en 2009. L'objet de ces CFT est une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Toutes les actions sont mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire (organismes et professionnels forestiers, collectivités, associations, etc.). Elles visent notamment la gestion durable des parcelles forestières, la mobilisation du bois et l'exploitation du liège, le développement de filières (notamment bois-énergie et bois-construction), le développement d'une offre touristique en forêt, l'intégration de la biodiversité dans la gestion des milieux forestiers, etc. A travers la gestion de l'Axe 4 du FEP, le Pays a soutenu de nombreuses actions de préservation et de gestion de l'espace marin du Parc Naturel du Golfe du Lion : suivi des captures de pêche, suivi de la qualité écologique des eaux littorales, étude de faisabilité d'implantation et de gestion de récifs artificiels, etc. Dans le cadre du projet ATE, le Pays et ses partenaires ont développé des outils et techniques efficaces et innovantes de gestion des bassins versants du Ter et du Tech. Enfin, d'autres partenaires travaillent sur la préservation et la gestion d'espaces naturels : par exemple, la CCACV anime déjà la mise en œuvre de 3 DOCOB Natura 2000 (Côte rocheuse des Albères, Massif des Albères), tout comme le Syndicat mixte Canigou Grand Site (Massif du Canigou, Conque de la Preste).

En termes d'aménagement du territoire et de préservation des espaces en transition, le Pays a élaboré et initié la mise en œuvre d'un Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages (STHP) et a participé à l'élaboration des deux ScoT pilotés par les Syndicats mixtes Littoral Sud et Plaine du Roussillon.

Enfin, plusieurs partenaires du Pays travaillent déjà sur la gestion des risques sur le territoire : gestion des inondations (SIGA du Tech), prévention des incendies (DDTM, Conseil général et SPF), prévention de l'érosion et des glissements de terrain (RTM), etc.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Améliorer la préservation et la gestion des espaces naturels

Orientation 2 : Assurer une gestion durable des espaces en transition

Orientation 3 : Améliorer la gestion des risques naturels et des conflits d'usages

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser et mettre en œuvre ses deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) et son Schéma d'aménagement et de développement touristique.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET et du STHP.
- Le Pays pourrait aussi lancer une réflexion sur l'élaboration d'un programme d'EEDD relatif à la préservation des espaces naturels et en transition, au changement climatique et ses impacts sur le territoire, etc.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- SIGA du Tech : le SAGE Tech-Albères et les plans d'actions associés (Contrat de rivière, PAPI, etc.), ainsi que le Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 des rives du Tech ;
- la stratégie « Canigó 2020 » du Syndicat mixte Canigó Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Plan de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- les plans de gestion de la Confédération des réserves naturelles catalanes ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres.

Orientation 1 : Améliorer la préservation et la gestion des espaces naturels

Le Pays entend travailler avec ses membres et partenaires pour soutenir les actions des réserves naturelles catalanes, du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et des autres gestionnaires d'espaces naturels. Il s'agit aussi d'identifier éventuellement de nouveaux sites naturels à protéger.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Evaluer et prendre en compte l'impact environnemental de tous les projets d'activités en milieu naturel/ Renforcer l'action des structures de gestion des milieux naturels...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	- Accompagner les communes dans l'élaboration des diagnostics environnementaux liés à leurs ZPPAUP/AVAP
Animation/Organisation/Structuration/ Mise en réseau	- Accompagner la création de postes d'ambassadeurs du territoire à l'échelle des Communautés de communes du territoire

Orientation 2 : Assurer une gestion durable des espaces en transition

Il existe déjà des outils de planification et d'aménagement sur le territoire du Pays, mais il s'agirait d'améliorer leur convergence et de mieux les articuler. Il faut aussi noter qu'une partie du territoire n'est pas couverte par un ScoT (Haut-Vallespir).

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Réinvestir les cœurs de villages en voie de désertification/ Mobiliser les outils de planification existants (PLU, PAEN, etc.)/ Améliorer la gestion des friches péri-urbaines/ Rationnaliser les zones commerciales et les parkings péri-urbains...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/Structuration/ Mise en réseau	- Animer la mise en œuvre du STHP - Accompagner les collectivités dans la gestion du foncier agricole
Infrastructure/ Aménagement	- Préserver et reconquérir les terrains agricoles et irrigués - Mobiliser le foncier pour l'installation, la pérennisation et la transmission de projets agricoles durables - Redensifier l'habitat - Favoriser le renouvellement urbain
Sensibilisation/ Valorisation/Communication	- Promouvoir les PAEN en s'appuyant sur les expériences réussies - Améliorer la qualité et valoriser les paysages péri-urbains

Orientation 3 : Améliorer la gestion des risques naturels et des conflits d'usages

Plusieurs risques pèsent sur les espaces naturels et en transition : incendie, crue, inondation, sécheresse, submersion marine, etc. Il s'agit d'améliorer la gestion de ces risques afin de mieux préserver ces espaces. De plus, étant souvent utilisés pour des usages différents (pastoralisme, usages récréatifs, etc.), les acteurs du territoire doivent gérer leur multifonctionnalité afin de prévenir d'éventuels conflits d'usages.

- Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic

Objectifs opérationnels : Mettre en lien les différents usagers des espaces naturels et en transition/ Prévenir les risques incendie et inondation...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Accompagner la création de postes d'ambassadeurs du territoire à l'échelle des Communautés de communes du territoire - ...
Infrastructure/ Aménagement	- Développer le sylvopastoralisme - Améliorer la gestion des friches péri-urbaines

...

Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager

Diagnostic du territoire

Le territoire compte un patrimoine bâti, religieux, civil, militaire, technique et industriel particulièrement riche, mais également un patrimoine immatériel remarquable, par la pratique de sa langue, sa musique, ses fêtes traditionnelles, sa gastronomie et ses savoir-faire. Ainsi, sur le territoire du PAHT, les deux tiers des communes possèdent un monument historique (22 monuments classés, 13 monuments inscrits et 128 objets mobiliers classés) et toutes les communes possèdent des sites archéologiques répertoriés (311 sites au total). Il existe aussi un patrimoine industriel et artisanal (dont le patrimoine des mines de fer du Canigou), un patrimoine immatériel de mémoire et un patrimoine architectural datant des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (architecture thermale, etc.). Mais le territoire présente aussi de nombreux sites culturels en dehors du périmètre du PAHT : le château royal de Collioure (125 000 visiteurs par an), le Musée d'art moderne de Céret (70 000 visiteurs), le Cellier des Templiers de Banyuls-sur-Mer (63 000 visiteurs), le cloître d'Elne (40 000 visiteurs), le château de Castelnou (38 000 visiteurs), l'abbaye d'Arles-sur-Tech (17 000 visiteurs), la maternité suisse d'Elne (10 000 visiteurs), etc. Cette grande richesse patrimoniale fait du Pays un territoire transfrontalier unique en France. Mais des améliorations pourraient être apportées quant à la préservation et à la gestion de ce patrimoine culturel, notamment en termes de lisibilité et de visibilité de la diversité patrimoniale, de structuration des acteurs, de qualité d'aménagements aux abords des sites, etc.

Issu de la rencontre entre le massif Pyrénéen et la mer Méditerranée, le territoire présente une mosaïque de paysages très contrastés. Ainsi, de la Méditerranée au Canigou, le relief dessine un immense amphithéâtre naturel autour de la plaine Roussillonnaise. Du littoral méditerranéen aux méandres du Tech, en passant par les vallées sèches et ravins des Aspres, les paysages de l'eau offrent une diversité d'expériences paysagères. Enfin, le territoire offre aussi de nombreux paysages forestiers, les massifs recouvrant près des deux tiers du territoire. De façon générale, le profil paysager du territoire est caractérisé par une grande diversité induite par l'étagement altitudinal et la rencontre entre la mer et la montagne, qui crée une variété d'ambiances et de microsites paysagers. La qualité des paysages du territoire est notamment reconnue à travers l'inscription et le classement de nombreux sites paysagers (14 sites classés, 27 sites inscrits). Cependant, il reste à développer une véritable culture paysagère auprès des acteurs du territoire afin de rendre leurs actions plus cohérentes en termes de préservation et de gestion paysagères.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Le Pays a adhéré à l'Agenda 21 de la culture en 2008 et a élaboré en Novembre 2010 un Schéma Territorial de Développement Culturel. Ce travail est le fruit d'une large concertation menée entre 2008 et 2010 avec les différents acteurs concernés et vise notamment à mieux connaître l'histoire culturelle du territoire. En 2010, le Pays a obtenu le label « Pays d'Art et d'Histoire », devenant ainsi le 1^{er} territoire français à être labellisé à l'échelle transfrontalière. Dans le cadre du projet ATE piloté par le Pays, de nombreuses actions ont été consacrées au patrimoine culturel lié à l'eau : réhabilitation de vieux moulins, de canaux, aménagement de berges et de sites d'interprétation du paysage fluvial, etc.

En Juillet 2013, le Pays a validé le plan d'actions de son Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages (STHP), qui regroupe les principaux enjeux en matière de préservation, gestion et valorisation des paysages sur le territoire.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine culturel

Orientation 2 : Identifier, préserver et aménager les sites culturels et paysages remarquables

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend renouveler et mettre en œuvre son Schéma territorial de développement culturel et son Schéma d'aménagement et de développement touristique.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations relatives à l'enjeu de son STHP et du projet du PAHT.
- Le Pays peut aussi se positionner sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel (Fête de l'Ours, Retirada, etc.) et sur des actions d'EEDD visant à sensibiliser les différents publics à la richesse patrimoniale des paysages.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le plan de gestion du Parc Marin du Golfe du Lion ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres.

Orientation 1 : Améliorer la gouvernance et la connaissance du patrimoine culturel

Il s'agit de rendre plus lisible la diversité du patrimoine culturel du Pays, notamment par l'utilisation des TIC, et d'améliorer la cohérence et la gouvernance des actions par la mise en réseau des acteurs du territoire.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Créer des instances territoriales de gouvernance et de connaissance du patrimoine culturel/ Former les professionnels du patrimoine à la médiation culturelle et les personnels communaux, bénévoles et participants de chantiers d'insertion à la réhabilitation et l'entretien du patrimoine/ Accompagner l'innovation dans la médiation culturelle et patrimoniale...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les études patrimoniales (fouilles archéologiques, etc.) pouvant déboucher sur une valorisation économique, touristique, etc. - ...
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Animer la mise en œuvre du volet paysager du STHP - Constituer un comité de pilotage et un pôle scientifique sur les différents patrimoines (archéologique, etc.), dotés d'une ingénierie financière - Accompagner la mise en réseau des acteurs du patrimoine à l'échelle territoriale et de manière transversale - Accompagner les communes dans la transformation de leurs ZPPAUP en AVAP
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'aménagement d'un centre de ressources sur le patrimoine - ...
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accueil des chercheurs et des étudiants sur le territoire - Accompagner le développement d'actions de médiation conjointes à l'échelle du territoire - Elaborer un plan de communication en commun avec les différents acteurs du patrimoine

...

Orientation 2 : Identifier, préserver et aménager les sites culturels et paysagers remarquables

Les sites culturels et paysagers méritent d'être mieux identifiés, préservés et aménagés afin d'être plus accessibles à tous, contribuant ainsi à une mise en valeur des spécificités du territoire.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Réaliser des inventaires pour identifier les sites culturels et paysagers remarquables et mettre en place des actions de préservation/Améliorer l'aménagement des sites culturels et paysagers et leurs abords...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Soutenir la formation des artisans sur la rénovation et l'aménagement durables des sites culturels et paysagers - ...
Infrastructure/ Aménagement	- Développer l'accessibilité des sites culturels - ...

...

Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire

Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques

Diagnostic du territoire

La dynamique économique du territoire est structurée autour de plusieurs secteurs d'activités : le commerce (39% des emplois), le tourisme, le secteur médico-social, les secteurs agricoles et agro-alimentaires, l'artisanat, etc. Le secteur de la santé et de l'action sociale, à la fois orienté vers les résidents et les touristes (thermalisme), représente plus de 21% des emplois. Quant à la filière touristique, elle représente 14% des emplois et reste dynamique (+4% de création d'emplois depuis 2007). Elle est cependant marquée par la saisonnalité, par une forte concurrence et manque d'infrastructures adaptées et de qualité dans certaines parties du territoire (offre inégalement répartie). L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une part non négligeable du tissu économique local (12,4% des effectifs totaux). L'emploi agricole est en crise (diminution du nombre et de la surface des exploitations agricoles) et ne représente plus que 4,5% des emplois. Enfin, avec 10% des salariés, Céret est la zone d'emploi la plus industrielle du département. Depuis 2007, ce secteur continue de créer de l'emploi local (+7% contre -7% au niveau régional). L'artisanat est aussi très présent, 40% des artisans de métiers d'art du département étant concentrés sur le territoire du Pays.

Au vu de ses ressources locales (soleil, vent, biomasse, ressources hydrauliques, etc.), le territoire du Pays possède un fort potentiel de développement des énergies renouvelables et pourrait se positionner comme un acteur important de la transition énergétique. Avec un point de départ autour de 4,4% en 2006, quelques projets à fort potentiel (centrale photovoltaïque de plusieurs hectares, chaufferie bois d'envergure industrielle, etc.) ont soutenu la progression des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial, atteignant 10,4% en fin d'année 2013. D'autres projets sont en cours d'étude, sur la géothermie ou l'éolien par exemple, énergies encore peu développées sur le territoire du Pays, alors qu'elles représentent 11% du mix énergétique à l'échelle européenne. Enfin, les filières solaires sont très bien représentées (18% du mix énergétique) et pourraient continuer leur envol en étant mieux structurées et soutenues.

D'autres filières plus minoritaires sont aussi présentes sur le territoire : pêche, culture, bois, etc. Ces dernières souffrent d'un manque de structuration et doivent faire face à des menaces : diminution des ressources halieutiques, manque de structuration des acteurs et de lisibilité des atouts culturels du territoire, déclin du potentiel forestier en raison d'un manque de gestion des ressources forestières, vulnérabilité face au changement climatique, etc.

De manière générale, le taux de chômage sur le territoire reste très important (15,1%).

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Le Pays a signé en 2009 un EDEC avec les partenaires sociaux (CFDT, FO, CFE CGC, CGT, UPA, UPE, CGPME) et les services de l'État (Sous-Préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, Chambres consulaires) pour mettre en œuvre un plan d'actions sur les secteurs économiques à fort enjeu pour le territoire ou en forte mutation. Localement, trois priorités ont été retenues : le secteur médico-social (incluant les services à la personne), l'écoconstruction ainsi que le tourisme et l'emploi saisonnier. Le Pays a également été agréé Comité de Bassin d'Emploi en 2009 afin de développer l'emploi et les compétences sur le territoire. Le Pays a aussi agi sur le développement des filières économiques liées à l'exploitation du bois (bois-énergie et bois-construction), à travers l'élaboration et la mise en œuvre de ses 2 Chartes Forestières de Territoire (CFT) et de son PCET, en partenariat avec de nombreux acteurs forestiers (CRPF, SPF, IML, ASL GF, etc.). Des actions ont été menées visant à structurer les filières culturelles et touristiques, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma territorial de développement culturel, de la stratégie PAHT et du Schéma d'aménagement et de développement touristique. Sur la thématique du tourisme, le Pays Pyrénées Méditerranée a été retenu sur la période 2007-2013 pour la mise en œuvre d'un programme Leader axé sur la valorisation économique

des ressources patrimoniales. A ce jour, le Pays Pyrénées Méditerranée, qui gère ce programme, a soutenu une centaine de projets pour un montant de près de 2 millions d'€ de FEADER. Enfin, le Pays est gestionnaire de l'Axe 4 du FEP visant la structuration de la filière pêche, l'accompagnement des professionnels de la mer et le développement des circuits courts.

Certains partenaires du Pays se sont aussi investis dans le maintien et le développement de l'économie locale : la commune d'Argelès-sur-Mer a élaboré un Schéma des ZAE et la Communauté de communes du Vallespir une stratégie de développement économique, incluant notamment un projet de création d'une plate-forme de stockage bois-énergie. Au niveau départemental, le Conseil général des Pyrénées-Orientales a quant à lui élaboré un Schéma de développement des ZAE, en concertation avec le Pays et d'autres partenaires du territoire.

Résultats de la concertation des acteurs du territoire

Dans le cadre du travail visant à définir sa stratégie 2014-2020, le Pays Pyrénées-Méditerranée a souhaité donner la parole à tous ceux qui vivent, travaillent et décident sur le territoire, pour recueillir leur vision des enjeux et des défis pour l'avenir du territoire. Cela a été fait via une enquête largement diffusée à l'automne 2013, complétée lors de la journée du Pays du 22 novembre 2013. 170 citoyens ont participé à cette enquête. 70% d'entre eux ont jugé qu'il fallait traiter cet enjeu à court terme de façon urgente et ont exprimé le besoin de relocalisation des activités économiques au plus près des habitants du territoire.

Liens thématiques

Cet enjeu est en lien avec les enjeux 6 et 7 qui traitent des services aux acteurs économiques, de l'emploi et de la formation.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Accompagner les filières économiques du territoire

Orientation 2 : Favoriser un aménagement du territoire assurant le maintien et le développement équilibré des activités économiques et de l'attractivité du territoire

Orientation 3 : Développer les circuits courts

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser et mettre en œuvre ses 2 Chartes Forestières de Territoire (CFT), son Schéma territorial de développement culturel et son Schéma d'aménagement et de développement touristique. Ce dernier intégrera les travaux en cours sur le développement des activités de plein nature (dont les véloroutes et voies vertes), le tourisme de mémoire et la valorisation du patrimoine immatériel.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET, de son STHP, de ses stratégies PAHT et EDEC, et de ses stratégies touristiques.
- Le Pays pourrait s'engager sur d'autres dynamiques telles que la valorisation des produits agricoles locaux dans le cadre du réseau des « Bistrots de Pays » et l'EEDD.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Plan de gestion du Parc marin du Golfe du Lion ;
- la stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres.

Orientation 1 : Accompagner les filières économiques du territoire

Il s'agit ici de poursuivre la structuration et l'accompagnement des filières économiques du territoire, afin de créer de nouvelles opportunités de développement et de création d'emplois locaux, en favorisant la valorisation des ressources et savoir-faire locaux, l'innovation selon les principes du développement durable et le partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Favoriser la participation des collectivités dans le développement et la structuration des filières économiques/ Favoriser l'attractivité du territoire par le soutien au commerce de proximité et la préservation du cadre de vie/ Accompagner le développement et la structuration de filières en devenir ou à conforter (filières de transformation de produits locaux, artisanales, bois, biomasse, éolien, solaire, pêche, culture, tourisme, économie verte, ESS, etc.)/ Favoriser l'innovation, l'expérimentation et le transfert de savoirs/ Adapter les filières économiques aux évolutions du marché et au changement climatique...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la recherche et l'expérimentation sur les espèces agricoles adaptées au climat futur du territoire (adaptation au changement climatique) - Organiser un réseau de prospective
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création de structures public/privé - Soutenir la création de structures coopératives de production et de gestion (SCIC, SCOP) - Soutenir la création et le développement de structures liées à l'économie circulaire - Soutenir la création d'entreprises sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée : création d'élevages de races locales (vaches des Albères, ânes et chèvres catalans, brebis rouges du Roussillon), etc. - Soutenir la création d'une filière d'artisans réparateurs (réparation et réutilisation de produits) - Accompagner les projets structurants générateurs de retombées économiques directes et indirectes et forgeant l'image du territoire en fédérant de nouvelles initiatives (ex. thermalisme, oenotourisme, énergies renouvelables, etc.) - Accompagner la mutualisation d'emplois entre les communes et les CUMA - Accompagner la création de postes d'animateurs économiques ou de zones d'activité
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des unités de transformation et conservation de produits locaux - Créer des unités de recyclage et valorisation des déchets (ressourceries, etc.) - Développer les réseaux de chaleur communaux/intercommunaux - Accompagner le projet de création de la plateforme de stockage bois-énergie de la Communauté de communes du Vallespir - Participer à la création d'espaces-tests agricoles (couveuses d'activités agricoles)
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les déchets organiques (compostage, méthanisation, etc.) - Promouvoir l'écoconception et l'économie circulaire auprès des acteurs économiques - Promouvoir la consommation locale

Orientation 2 : Favoriser un aménagement du territoire assurant le maintien et le développement équilibré des activités économiques et de l'attractivité du territoire

Il s'agit d'utiliser les outils de planification existants (SCoT, PADD, PLU, etc.) pour créer les conditions favorables au maintien et au développement de chaque filière économique tout en prenant en compte les besoins des autres filières en matière de maîtrise du foncier, d'accessibilité et d'environnement, dans un cadre concerté et contribuant à un équilibre territorial.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Identifier les enjeux d'aménagement spécifiques à chaque filière économique et actionner les leviers existants pour les concilier / Regrouper le foncier forestier et agricole/ Préserver les terrains à fort potentiel agronomique et facilement irrigable...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	- Réaliser les études de faisabilité nécessaires - ...
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Animer un processus de concertation pour identifier les enjeux spécifiques à chaque filière - Accompagner la mise en œuvre de PAEN sur le territoire - Accompagner la création, le développement et/ou la requalification des ZAE - Accompagner les collectivités dans la gestion du foncier agricole - Accompagner la création de postes d'animateurs économiques ou de zones d'activité
Infrastructure/ Aménagement	- Créer des retenues d'eau multifonctionnelles - Soutenir la création d'éco-quartiers - Mobiliser le foncier pour l'installation, la pérennisation et la transmission de projets agricoles durables - Participer à la création d'espaces-tests agricoles (couveuses d'activités agricoles)
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	- Intégrer l'approche environnementale aux projets d'aménagements - ...

Orientation 3 : Développer les circuits courts

Selon la récente enquête IPSOS de Février 2014 sur la consommation locale, plus de 50% des français achètent souvent voire très souvent des produits locaux. Ceux qui n'en achètent pas mettent en cause le manque de visibilité des points de vente et les prix trop élevés. Au niveau local, le développement des circuits courts est aussi un des enjeux majeurs identifiés par le diagnostic du territoire, notamment en termes de création d'emplois locaux dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche,

de la transformation de produits agricoles, etc. Le diagnostic territorial pour l'emploi et la formation souligne lui aussi l'opportunité de développer les circuits courts pour préserver la dynamique économique de notre territoire tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues au transport de marchandises. Le développement des circuits courts permettrait en outre de lutter contre le recul du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire du PPM (-36% entre 2000 et 2010), en offrant plus de débouchés aux produits locaux et en favorisant l'économie locale. Des projets sont déjà en cours sur le territoire : ouverture d'un point de vente de produits agricoles par la coopérative de Céret, création de l'association « Paysans de la mer et de la terre » qui permet de valoriser les productions locales de paysans et pêcheurs du territoire, ouverture de « Bistrots de Pays », etc. Notons enfin que le développement des circuits courts ne concerne pas que les produits issus de l'agriculture ou de la pêche, mais l'ensemble des filières qui valorisent les ressources et les savoir-faire locaux, marqueurs d'identité et facteurs de développement économique.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Structurer des réseaux locaux sectoriels et intersectoriels/ Améliorer la commercialisation des produits locaux par la mutualisation des moyens/ Inciter les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens à consommer local et durable ...

Pistes d'actions par pilier	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	- Réaliser les études de marché nécessaires - ...
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Accompagner la structuration des réseaux « Bistrots de Pays », « Bienvenue à la ferme », « Toques blanches », « Paysans de la mer et de la terre », « Maisons des artistes », etc. - Accompagner la création de nouveaux réseaux si nécessaire - Accompagner la structuration d'un groupement de producteurs du Vallespir du type « Saveurs Paysannes » ou la boutique « Oh ! délices paysans » - Organiser des systèmes de livraison groupée de produits locaux pour les restaurateurs - Développer la vente itinérante (livraison) - Soutenir les initiatives de mise en relation des producteurs locaux avec les consommateurs (AMAP, AMCA, etc.) - Développer les marchés de produits locaux du type « Marchés de Pays » - Soutenir la création d'une monnaie locale - Créer des bons d'achat de produits locaux
Infrastructure/ Aménagement	- Créer des points de vente de produits locaux (boutiques collectives, épiceries solidaires, « Maisons de Pays », etc.) - Mobiliser le foncier pour l'installation, la pérennisation et la transmission de projets agricoles durables favorisant les circuits courts
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	- Créer des packs « Produits locaux » pour les manifestations - Favoriser la mise en place de rayons labellisés « Produits locaux » dans les points de vente (GMS, grossistes, etc.) - Editer un guide des circuits courts et des producteurs locaux (produits et savoirs faire) - Inciter les collectivités à développer l'éco-conditionnalité des aides publiques et à rechercher les conditions d'intégration des critères de durabilité dans leurs marchés publics pour favoriser les produits locaux, biologiques, etc. - Créer une charte à destination des collectivités pour les inciter à consommer local (utilisation de produits locaux dans la restauration collective et les manifestations culturelles et sportives, de matériaux locaux dans les aménagements publics, d'espèces végétales locales et adaptées dans l'aménagement des espaces verts, programmation de productions culturelles locales, etc.)

Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoir-faire locaux

Diagnostic du territoire

Le territoire du Pays compte un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche, mais également un patrimoine immatériel remarquable, par la pratique de sa langue, sa musique, ses fêtes traditionnelles et sa gastronomie. Le territoire est aussi riche en savoir-faire locaux, même s'il existe un risque réel de rupture intergénérationnelle dans leur transmission. Deux pôles des métiers d'art et d'artisanat se sont d'ailleurs créés sur Arles-sur-Tech/Amélie-les-Bains-Palalda et Elne. Pourtant, ce riche patrimoine naturel et culturel reste assez peu connu en raison d'un manque de valorisation et de promotion, tant au niveau local que national.

Concernant les produits locaux issus de l'agriculture et de l'élevage, plus de la moitié des exploitations produisent sous signe officiel de qualité (marques « Tourisme de terroir », « Bienvenue à la ferme », label « Sud de France », etc.), et 17% des exploitations seront certifiées biologiques à l'horizon 2015, soit un peu moins que la moyenne régionale (20%). Il existe donc sur le territoire du Pays un enjeu et potentiel de développement et de promotion des filières biologiques locales. Pourtant, au niveau départemental, 15,2% de la surface agricole utile (SAU) est destinée à l'agriculture biologique, ce qui fait des Pyrénées-Orientales le 1^{er} département de France dans cette catégorie. Enfin, les produits locaux issus des filières bois et pêche ne sont pas tous labellisés (PEFC, MSC, etc.) ni valorisés sur les marchés locaux ou nationaux. Seules les forêts publiques sont labellisées et certaines filières bois (bûche, plaquette forestière, etc.) trouvent des débouchés locaux (chaufferies bois en Haut-Vallespir).

De manière générale, il existe un véritable enjeu à définir une identité locale support de valorisation du territoire, de ses différents patrimoines et de ses produits, services et savoir-faire locaux, qui permettra d'améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre locale et ainsi favoriser leur développement et leur maintien ainsi que la création d'emplois.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Le Pays a déjà mené des actions de valorisation et promotion de l'offre touristique locale, par l'élaboration de sa stratégie 2007-2013 dont le thème fédérateur était la valorisation économique des ressources patrimoniales du territoire, ainsi que par la mise en œuvre de son Schéma d'aménagement et de développement touristique (tourisme vert, patrimonial, thermal, voie verte, etc.). Concernant le tourisme thermal, le Pays a notamment accompagné, sous l'impulsion des trois stations thermales du Vallespir, une action de communication commune. Cette opération s'est par la suite étendue, dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen « Canigou » à l'ensemble des stations du massif en partenariat avec le Pays Terres Romanes et le Syndicat Mixte du Canigou, de manière à soutenir la promotion des produits et services de l'offre des 5 stations. En parallèle, le Pays a aussi assuré la coordination d'un projet de valorisation de l'image viticole du territoire de manière à diversifier l'attractivité touristique du littoral, projet qui a été soutenu au titre d'un Pôle d'Excellence Rurale en 2006. De plus, la stratégie EDEC pilotée par le Pays contient un volet important de marketing territorial ainsi que des actions visant à valoriser les services et savoir-faire locaux, notamment dans le domaine de l'écoconstruction.

A travers ses deux Chartes Forestières de Territoire (CFT), le Pays a aussi travaillé à la promotion et labellisation de la filière bois-construction, ainsi qu'à la valorisation des savoir-faire locaux liés au travail du liège (levée du liège, etc.). A travers la mise en œuvre de son Schéma territorial de développement culturel et sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » attribuée en 2010, le Pays a contribué à la promotion et valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, des métiers et savoir-faire du territoire, ainsi qu'à l'amélioration de la lisibilité de l'offre culturelle. Enfin, le Pays a noué un partenariat avec les étudiants du Master 2 professionnel « Relations Transfrontalières » de l'Université Perpignan Via Domitia afin de travailler sur la valorisation de l'exil républicain espagnol.

Résultats de la concertation des acteurs du territoire

Dans le cadre du travail visant à définir sa stratégie 2014-2020, le Pays Pyrénées-Méditerranée a souhaité donner la parole à tous ceux qui vivent, travaillent et décident sur le territoire, pour recueillir leur vision des enjeux et des défis pour l'avenir du territoire. Cela a été fait via une enquête largement diffusée à l'automne 2013, complétée lors de la journée du Pays du 22 novembre 2013. 170 citoyens ont participé à cette enquête. 70% d'entre eux ont jugé qu'il fallait traiter cet enjeu à court terme de façon urgente.

Liens thématiques

Cet enjeu est en lien avec les enjeux 6 et 7 qui traitent des services aux acteurs économiques, de l'emploi et de la formation.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Soutenir les démarches de labellisation des produits et services locaux

Orientation 2 : Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de produits et des savoir-faire locaux

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser ses 2 Chartes Forestières de Territoire (CFT), son Schéma territorial de développement culturel et son Schéma d'aménagement et de développement touristique.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET, de ses stratégies PAHT et EDEC, de son STHP (orientations stratégiques relatives à la valorisation des paysages) et de ses stratégies touristiques (activités de plein nature, tourisme de mémoire, stratégies transfrontalières, etc.).
- Le Pays entend aussi se positionner sur des dynamiques supplémentaires telles que la valorisation de la « Fête de l'Ours » par son classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO ou encore le développement du réseau des « Bistrots de Pays » et de l'EEDD.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays contiennent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le Plan de gestion du Parc marin du Golfe du Lion ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- la stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres.

Orientation 1 : Soutenir les démarches de labellisation des produits et services locaux

La labellisation des produits et services locaux est un outil efficace de valorisation et promotion de l'offre locale sur le territoire du Pays et au niveau national.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Développer les démarches de labellisation existantes/ Accompagner l'engagement de nouvelles démarches de labellisation ...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'engagement des acteurs économiques dans des démarches de labellisation - Conforter la mise en place de labels de qualité des produits et services culturels - Accompagner la labellisation des produits type la « Cerise de Céret » - Favoriser la labellisation de nouveaux produits et services culturels

Orientation 2 : Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de produits et des savoir-faire locaux

L'offre locale (touristique, culturelle, agricole, etc.) souffre d'un manque de lisibilité qui nuit à la promotion de son contenu (produits, services et savoir-faire locaux).

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Informer et communiquer sur l'offre locale/ Valoriser les produits et services locaux labellisés/ Promouvoir les savoir-faire locaux ...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les études marketing nécessaires - ...
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer un réseau d'ambassadeurs du territoire autour des produits locaux - Organiser des évènements à destination du grand public sur les lieux de production (culture à la ferme, etc.) - Valoriser le patrimoine en développant des actions culturelles et artistiques au cœur des sites - Accompagner la création de réseaux d'acteurs
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'identité catalane des produits locaux - Définir l'identité culturelle catalane et la valoriser auprès des différents publics et professionnels - Elaborer des outils de communication pour valoriser les points de vente ou de restauration favorisant les produits locaux - Sensibiliser les jeunes aux métiers locaux - Valoriser les talents et savoir-faire locaux au sein des TPE - Faire découvrir au grand public les savoir-faire locaux - Réaliser un annuaire électronique des entreprises locales

Axe 2 : Bien vivre au Pays

Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services	6.1. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre de services de base 6.2. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre sportive 6.3. Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre culturelle
Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques	7.1. Accompagner la création, l'installation, le développement, la reprise et la transmission des entreprises 7.2. Accompagner les formes entrepreneuriales et partenariales spécifiques et innovantes 7.3. Améliorer la connaissance et l'accès à la formation des différents publics 7.4. Adapter l'offre de formation aux besoins futurs du territoire
Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux	
Enjeux	Orientations stratégiques
Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers	8.1. Développer l'accessibilité au Très Haut Débit (THD) et aux services numériques associés 8.2. Promouvoir la mobilité durable et la multimodalité

Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité

Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services

Diagnostic du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée compte 10 bassins de vie, sources d'emplois et de services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de la petite enfance, de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, etc. A part pour les services médico-sociaux qui sont relativement bien développés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, l'accessibilité et la qualité de ces services de base sont assez inégales selon les différents bassins de vie. Par exemple, 58% de la population d'Arles-sur-Tech bénéficie à moins de 5 minutes en voiture d'un service postal, ce qui est le cas pour seulement 16% de la population du canton de Céret. De façon plus générale, on constate un manque de données et de connaissance sur les services de base du territoire. En matière d'accès au logement, le Haut-Vallespir et la Côte Vermeille étant en déprise démographique, l'offre de logements est supérieure à la demande et la vacance de logements est importante. Au contraire, l'Illibéris, les Aspres, le Vallespir et les Albères ont une croissance démographique soutenue qui conduit à des tensions sur le marché du logement. De plus, il s'agit aussi d'offrir des logements adaptés aux différents publics (personnes âgées, handicapées, etc.) et performants, afin de lutter notamment contre la précarité énergétique.

Concernant l'offre sportive, de par la qualité de son patrimoine naturel, le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée est propice à la pratique et au développement des activités sportives de pleine nature : randonnée pédestre, VTT et équestre, cyclotourisme, escalade, canyoning, accro-branche, via ferrata, parapente, plongée, voile, kayak de mer, etc. Mais le développement et la promotion de ces activités nécessiteraient plus d'efforts en matière d'équipement et de gestion des espaces, des sites et des itinéraires. En ce qui concerne les autres pratiques sportives (sports collectifs, danse, gymnastique, arts martiaux, etc.), on constate surtout un manque de connaissance globale de l'offre et des besoins du territoire. Enfin, une offre culturelle est présente sur le territoire du Pays, mais doit faire face à plusieurs enjeux. En effet, malgré la structuration récente du Pays d'Art et d'Histoire sur une partie du territoire, on constate une faiblesse dans la structuration des acteurs locaux et la cohérence de l'offre proposée, un manque de moyens d'animation, une précarisation des professionnels de la culture et une menace de dévitalisation du secteur associatif culturel.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Le Pays a déjà travaillé sur la qualité et l'accessibilité de l'offre de services sur son territoire : animation de la mise en place d'un Relais Services Publics (RSP) sur le Haut et Moyen-Vallespir, accueil de permanences du Point Information Conseil « Validation d'Acquis d'Expérience » (PIC VAE), animation d'une cellule de revitalisation économique du bassin de vie de Céret, etc. Dans le cadre de sa stratégie EDEC, le Pays travaille à l'amélioration de l'offre de formation pour les salariés des services médico-sociaux (incluant les services à la personne). Le Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages (STHP), dont le plan d'actions a été validé en 2013, regroupe quant à lui les principaux enjeux en matière d'accès au logement sur le territoire. Les Communautés de communes Albères Côte Vermeille et du Vallespir ont aussi travaillé sur la thématique du logement en lançant deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur leurs territoires. A l'échelle départementale, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALP) du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et les politiques de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) visent à lutter contre l'inégalité d'accès au logement, l'habitat indigne et la précarité énergétique.

En matière d'offre sportive, à travers la mise en œuvre de son Schéma d'aménagement et de développement touristique, le Pays a soutenu des projets d'aménagement d'infrastructures sportives de pleine nature. Mais le projet le plus structurant du territoire dans ce domaine, mené en partenariat avec le Conseil général et le Consorci Vies Verdes,

reste l'aménagement et la mise en service de la Vélo Route-Voie Verte (VRVV) connectée à Argelès-sur-Mer, au Boulou, à Maureillas, à Prats-de-Mollo et à la boucle cyclotouristique transfrontalière Pirinexus, ainsi que son articulation avec la voie Eurovélo 8 reliant Athènes à Cadix.

Le Pays a travaillé sur la question culturelle par l'élaboration de son Schéma territorial de développement culturel, son adhésion à l'Agenda 21 de la culture dont la principale mise en œuvre s'est incarnée au travers de sa labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». Depuis 2011, un Service d'Animation de l'Architecture et du Patrimoine est chargé de la mise en œuvre du projet culturel lié à ce label. Cette démarche collective est rendue visible par une animation et la conception d'activités programmées sur toute l'année et sur l'ensemble du territoire. Le label a été conforté en 2012 par l'attribution au PAHT du dispositif territorial de service éducatif, qui vise l'amélioration de la structuration et de la lisibilité de l'offre existante, et qui a permis la mutualisation de professionnels à l'échelle du territoire et la création d'emplois dans le secteur culturel.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre de services de base

Orientation 2 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre sportive

Orientation 3 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre culturelle

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées-Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser et mettre en œuvre son Schéma territorial de développement culturel et son Schéma d'aménagement et de développement touristique.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son STHP, de son PCET, de ses stratégies PAHT et EDEC, et de ses stratégies touristiques (offre d'activités sportives de pleine nature).
- Le Pays entend aussi se positionner sur des dynamiques supplémentaires telles que la valorisation de la « Fête de l'Ours » par son classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO, et contribuer au développement du réseau des « Bistrots de Pays » et à l'étude de l'opportunité d'un Contrat Local de Santé Territorial (CLS).

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- SIGA du Tech : le SAGE Tech-Albères et les plans d'actions associés (Contrat de rivière, PAPI, etc.), pour leurs orientations relatives aux milieux naturels et aux activités sportives de loisirs ;
- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Plan de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres ;
- la stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir.

Orientation 1 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre de services de base

Les services de base (logement, santé, éducation, petite enfance, personnes âgées, etc.) sont inégalement répartis sur le territoire du Pays. Il s'agit donc d'élaborer un diagnostic et une stratégie adaptée pour améliorer la solidarité territoriale dans ce domaine.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Elaborer et mettre en œuvre un schéma des services (services publics de proximité, santé, logement, petite enfance, enfance et jeunesse, personnes âgées et handicapées, maintien à domicile, services à la personne, etc.)/ Développer de nouvelles formes d'accessibilité aux services (TIC, itinérances, permanences mutualisées, systèmes solidaires, etc.)...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	- Elaborer un schéma territorial des services à l'échelle du Pays - ...
Animation/ Organisation/Structuration/ Mise en réseau	- Animer le volet habitat/logement du STHP - Accompagner les initiatives locales en faveur des publics jeunes ou en intergénérationnel
Infrastructure/ Aménagement	- Sortir de la logique des lotissements cloisonnés et promouvoir des lotissements plus solidaires (activités, petits commerces, etc.) - Revaloriser les centres villes en y aménageant des lieux d'activités et de lien social (skate-park, espaces verts, etc.)

Orientation 2 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre sportive

Malgré le potentiel de développement d'activités sportives de pleine nature, les aménagements d'infrastructures dans ce domaine restent encore insuffisants. De façon plus générale, il s'agit de mieux répartir les équipements sportifs sur le territoire et de travailler sur la diversification et l'accessibilité de l'offre.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Elaborer et mettre en œuvre un schéma des sports (équipements, offre, etc.)

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/Structuration/ Mise en réseau	- Animer l'organisation des pratiques des activités sportives de pleine nature - Associer les acteurs sportifs à la réforme des rythmes scolaires - Accompagner les événements sportifs qui génèrent du développement économique
Infrastructure/ Aménagement	- Construire une piscine couverte en Vallespir - Construire une salle d'escalade sur le territoire - Aménager des murs de pelota sur le territoire - Accompagner l'aménagement d'équipements sportifs manquants à l'échelle intercommunale - Faciliter la constitution d'offices municipaux ou intercommunaux des sports

Orientation 3 : Améliorer la connaissance, la qualité et l'accessibilité de l'offre culturelle

La répartition de l'offre culturelle est assez inégale selon les bassins de vie et les périodes de l'année. Elle gagnerait en qualité et en accessibilité si les thématiques abordées étaient plus diversifiées, ses acteurs mieux structurés et sa programmation plus cohérente dans le temps.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Promouvoir une offre culturelle innovante, adaptée aux différents publics (jeunes, familles, etc.), accessible à tous (politique tarifaire), dans les lieux culturels et les lieux de vie (écoles, centres de loisirs, maisons de retraite, etc.)/ Définir un maillage équilibré des équipements et activités sur le territoire et dans le temps/ Faciliter la constitution d'offices intercommunaux de la culture...

Pistes d'actions par piliers	
<p>Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements sur des sites culturels (festivals, concerts, expositions, etc.) - Diversifier les activités culturelles proposées dans les centres villes (fêtes de quartiers et de villages, festivals, etc.) - Mettre en réseau les services éducatifs dans le cadre d'un projet éducatif à l'échelle du territoire (PEDT) - Favoriser la création d'AMACCA (AMAP culturelle) - Favoriser la diffusion de l'offre culturelle dans les Bistrots de Pays et les autres lieux fédérés autour d'une charte - Soutenir une programmation culturelle dans les Bistrots de Pays - Associer les acteurs de la culture à la réforme des rythmes scolaires et renforcer les partenariats
<p>Infrastructure/ Aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover et ouvrir au grand public les sites culturels privés (Château d'Aubiry par exemple) - Créer des outils de valorisation du patrimoine culturel (Centre d'interprétation médiéval des Albères par exemple)

Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux

Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques

Diagnostic du territoire

Le taux de chômage sur le territoire est important (15,1%), notamment chez les jeunes (35% d'entre eux se déclarent au chômage). Depuis 10 ans, le taux d'évolution de l'emploi (14,6%) est nettement plus faible qu'aux niveaux départemental et régional (23,4%). A la vue de ces tendances, la création d'emplois locaux et pérennes est un enjeu socio-économique majeur pour le Pays. Par conséquent, les acteurs du territoire doivent tout d'abord s'efforcer de préserver les emplois existants et d'animer le tissu économique local en favorisant notamment les partenariats économiques et la mise en réseau des entreprises, puis de travailler sur l'attractivité économique du territoire et sur l'offre de formation. Concernant l'attractivité du territoire, on constate notamment un manque de services adaptés aux différents acteurs économiques qui ne les incite pas à s'installer durablement sur le territoire : saturation des réseaux logistiques, routiers et téléphoniques, inaccessibilité aux réseaux et services numériques Très Haut Débit, etc.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'offre de formation, soulignons tout d'abord l'importance de la part des actifs non diplômés (23%) et de la part des non diplômés chez les demandeurs d'emploi et les jeunes. L'offre de formation locale est assez réduite, très orientée sur la voie professionnelle (établissements publics et agricoles) et concentrée sur les niveaux de qualification IV (Bac, BP) et V (CAP, BEP). Elle se concentre principalement sur les secteurs du bâtiment, des services à la personne, de la logistique ou encore de l'électricité et de l'électronique. L'offre de formation continue est quant à elle assez développée et plutôt axée sur la pré-qualification. Enfin, il existe un enjeu réel sur la transmission des savoir-faire locaux via la formation, certains étant en voie de disparition. La transmission de ces savoir-faire permettrait en outre de préserver et créer des emplois locaux liés aux métiers d'art et d'artisanat.

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Dans le cadre de sa stratégie EDEC, le Pays travaille sur la reprise et la transmission d'entreprises. Le Pays a aussi participé à l'élaboration du Schéma départemental de développement des zones d'activités économiques (ZAE), à l'écriture de la stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir, ainsi qu'à des projets de requalification de ZAE et d'accompagnement d'acteurs économiques importants pour le territoire. Le Pays a investi le champ de l'ESS et de l'insertion en organisant les 1^{ères} Rencontres territoriales de l'ESS en 2011 et en nouant un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Enfin, l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde (APEM) a sollicité le Pays pour participer à un projet partenarial sur le télétravail, afin d'identifier les conditions de mise en œuvre de cette forme de travail sur le territoire et de bénéficier de l'expérience d'autres territoires plus avancés sur ce sujet.

Dans le cadre de sa stratégie EDEC, le Pays a réuni à plusieurs reprises une commission composée des organismes de formation, des prescripteurs, des services publics de l'emploi et de la Région, afin de construire une offre de formation en adéquation avec les besoins en compétences recensés sur le marché de l'emploi. Le Pays est aussi en relation avec des associations d'entreprises et des clubs d'entrepreneurs avec lesquels peuvent être envisagées des actions collectives pour les salariés du territoire : recensement des besoins en compétences, élaboration et mise en œuvre de plans de formation territoriaux adaptés, etc. Enfin, en matière d'écoconstruction, un travail d'identification des compétences locales a été réalisé par questionnaire auprès de 40 entreprises du bâtiment, afin de mieux communiquer sur les compétences disponibles sur le territoire et d'identifier leurs besoins en formation dans ce domaine.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Accompagner la création, l'installation, le développement, la reprise et la transmission des entreprises

Orientation 2 : Accompagner les formes entrepreneuriales et partenariales spécifiques et innovantes

Orientation 3 : Améliorer la connaissance et l'accès à la formation des différents publics

Orientation 4 : Adapter l'offre de formation aux besoins futurs du territoire

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET et de ses stratégies PAHT et EDEC.
- Le Pays travaille à la réactualisation de son Schéma d'aménagement et de développement touristique pour une mise en œuvre dès 2015.
- Le Pays entend aussi candidater pour le renouvellement du dispositif EDEC sur son territoire.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Plan de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres ;
- la stratégie de développement économique de la Communauté de communes du Vallespir.

Orientation 1 : Accompagner la création, l'installation, le développement, la reprise et la transmission des entreprises

Dans le cadre de sa stratégie EDEC, le Pays travaille déjà avec ses partenaires sur la reprise et la transmission d'entreprises. Il s'agit ici d'aller plus loin en accompagnant de manière plus efficace et coordonnée la création, l'installation, le développement, la reprise et la transmission d'entreprises sur le territoire.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Faciliter la création, l'installation, la reprise et la transmission d'entreprises/ Favoriser la mise en place d'un dispositif multipartenarial de promotion du territoire, d'accueil des entreprises et d'animation du tissu économique local...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer les profils et besoins des télétravailleurs potentiels - Identifier les freins et leviers territoriaux pour le développement de l'offre de télétravail sur le territoire
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et animer un réseau de parrainage des porteurs de projets par un groupe d'entrepreneurs - Optimiser la mise en réseau des opérateurs de soutien à la création d'entreprises (chambres consulaires, collectivités, etc.) afin de faciliter l'entrepreneuriat
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Création de pépinières d'entreprises sur le territoire - Participer à la création d'espaces-tests agricoles (couveuses d'activités agricoles)
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les zones d'activités économiques et les centres villes pour y favoriser l'installation de nouveaux acteurs économiques - Elaborer un plan marketing sur le télétravail pour attirer de nouveaux acteurs économiques sur le territoire - Créer un guide du créateur d'entreprises - Accompagner la mise en œuvre de la formation « Favoriser l'esprit d'entreprendre » au sein des autres établissements scolaires (collèges et lycées) du territoire

...

Orientation 2 : Accompagner les formes entrepreneuriales et partenariales spécifiques et innovantes

Aujourd'hui, 12,4% des actifs du territoire travaillent dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les structures de l'ESS ont besoin d'être accompagnées dans leur développement, notamment en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'insertion économique des jeunes et des publics éloignés de l'emploi (RSA, chômage de longue durée, etc.). Il s'agit aussi de favoriser l'innovation dans le secteur économique, d'accompagner les partenariats spécifiques entre les acteurs économiques du territoire et la mise en réseau des entreprises locales.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Structurer et favoriser l'aide à l'innovation/ Accompagner et structurer les acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS)/ Accompagner les partenariats économiques et la mise en réseau des entreprises locales ...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Favoriser la création de pépinières d'entreprises spécifiques et innovantes - Favoriser la création de structures coopératives de production et gestion (SCIC, SCOP) - Accompagner le développement des structures liées à l'économie circulaire - Favoriser la mutualisation d'emplois entre les communes et les CUMA
Infrastructure/ Aménagement	- Participer à la création d'espaces-tests agricoles (couveuses d'activités agricoles)

Orientation 3 : Améliorer la connaissance et l'accès à la formation des différents publics

L'économie locale est caractérisée par un taux de chômage élevé et une part importante d'actifs, de demandeurs d'emplois et de jeunes non diplômés. La formation étant un outil essentiel pour dynamiser la création d'emplois locaux et lutter contre le chômage, il s'agit d'en garantir l'accès pour tous les publics par une meilleure communication sur l'offre existante et une coordination plus efficace des différents acteurs.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Mettre en réseau les acteurs liés à la formation/ Développer la communication sur l'offre de formations, notamment auprès des jeunes et des publics éloignés de l'emploi/ Développer la formation des jeunes par l'apprentissage ...

Pistes d'actions par piliers	
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	- Améliorer la mise en réseau des différents acteurs de la formation (prescripteurs, opérateurs, etc.) afin d'optimiser le partage d'informations
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	- Accompagner l'élaboration d'un échéancier des formations sur le territoire - Participer à la création d'outils mutualisés de communication sur l'offre de formation - Soutenir la création d'une plate-forme numérique d'information sur l'emploi et la formation

Orientation 4 : Adapter l'offre de formation aux besoins futurs du territoire

Il s'agit tout d'abord d'identifier les dynamiques économiques futures du territoire et de construire une offre de formation adaptée, afin de favoriser la création d'emplois locaux dans des secteurs porteurs. De plus, dans un souci de maintien et de création d'emplois liés aux métiers d'art et savoir-faire locaux, une offre de formation spécifique pourrait être élaborée.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Identifier les secteurs économiques d'avenir du territoire et construire une offre de formation adaptée/ Elaborer une offre de formation sur les métiers et savoir-faire locaux répondant aux besoins et attentes des acteurs participant au développement économique ...

Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux

Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers

Diagnostic du territoire

Le territoire du Pays est un espace géographiquement ouvert sur un système d'infrastructures et de relations routières, ferroviaires et portuaires. Passage obligé entre la France et l'Espagne sur la façade méditerranéenne, il dispose de fait d'une bonne perméabilité de sa frontière terrestre, ce qui lui permet d'occuper une position stratégique dans les flux de personnes et le transit de marchandises. Depuis la mise en service de l'autoroute en 1975 avec un profil à 2x2 voies, le trafic n'a cessé de progresser passant d'une moyenne au col du Perthus de 10 000 véhicules/jour en 1985 à 30 000 en 2006. Cette progression atteint des sommets pendant la saison estivale avec des pics de l'ordre de 70 000 véhicules/jour. Ces éléments couplés avec l'attractivité touristique du littoral ont contribué à l'aménagement d'une 2x2 voies entre Perpignan et Argelès-sur-Mer, prolongée d'une déviation reliant Collioure et Port-Vendres. On comptabilise 28 000 véhicules/jour sur cette route. Quant au trafic sur l'axe Perpignan-Le Boulou, il est de 16 000 véhicules/jour et son engorgement au niveau du Boulou est fréquent pendant la saison touristique. Concernant le système ferroviaire, le territoire est traversé par la ligne Perpignan-Cerbère (transport de voyageurs et de marchandises), par la LGV Perpignan-Barcelone et par la ligne Perpignan-Céret, actuellement utilisée pour le fret jusqu'au Boulou. Enfin, le Pays est traversé par une Vélo Route-Voie Verte (VRVV) connectée à Argelès-sur-Mer, au Boulou, à Maureillas, à Prats-de-Mollo et à la boucle cyclotouristique transfrontalière Pirinexus, formant ainsi une boucle cyclotouristique de 350 kilomètres. Malgré ces aménagements ferroviaires et cyclables, le secteur des transports constitue le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) du territoire, avec 62% des émissions totales. L'utilisation des véhicules particuliers est responsable de près de 80% des émissions de GES du territoire liées aux transports. En effet, l'économie locale étant structurée autour de pôles urbains subissant une forte pression foncière et immobilière, 55% de la population travaille en dehors de sa commune de résidence et utilise la voiture individuelle pour ses déplacements domicile-travail. Ainsi, les habitants du Pays sont très dépendants des évolutions du prix des carburants et peuvent même s'exposer à des situations de précarité énergétique. Le développement d'une offre de mobilité durable est donc un enjeu important du territoire.

Concernant l'offre numérique, il n'existe pas sur le territoire du Pays de réseaux Très Haut Débit (THD) permettant le développement de services numériques accessibles et adaptés aux différents usagers (habitants, touristes, acteurs économiques, etc.).

Bilan : exemples d'actions menées par le Pays et ses partenaires

Concernant l'offre de mobilité durable, le Pays a réalisé les études de faisabilité de la VRVV, impulsé la réflexion territoriale sur sa création auprès des acteurs locaux et mobilisé les subventions publiques nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'est ensuite appuyé sur le Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le premier tronçon entre Argelès-sur-Mer et Le Boulou a été inauguré en Juillet 2011 et les travaux sont actuellement en cours pour prolonger la VRVV jusqu'à Arles-sur-Tech. Le Pays a aussi travaillé sur le développement d'axes cyclables transfrontaliers en partenariat avec les acteurs sud-catalans (projet Enllaç). Ainsi, une boucle cyclotouristique transfrontalière de 350 km, valorisée sous la marque Pirinexus, a été mise en service à l'été 2013. Notons également l'articulation de cette boucle et de la VRVV avec la voie Eurovélo 8 reliant Athènes à Cadix. Le Pays a aussi noué un partenariat en 2013 avec l'Université Perpignan Via Domitia et les étudiants du Master 2 « Urbanisme, Habitat, Aménagement », afin de travailler sur un diagnostic et des préconisations sur les formes et les potentialités de mobilité et de transport durables sur le territoire du Pays, préconisations qui ont d'ailleurs été incluses dans l'orientation stratégique 2 ci-dessous. Enfin, l'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde (APEM) a sollicité le Pays pour participer à un projet partenarial sur le télétravail, afin d'identifier les conditions de mise en œuvre de cette forme de travail sur le territoire et de bénéficier de l'expérience d'autres territoires plus avancés sur ce sujet.

Au niveau départemental, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a mis en place un réseau d'aires multimodales (RESO 66), des lignes régulières de bus au tarif subventionné (1 €), ainsi qu'un système de transport à la demande sur les communes les plus isolées. La Région Languedoc Roussillon entend quant à elle mettre en place une tarification à 1 € (sous conditions) sur les TER.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Développer l'accessibilité au Haut et Très Haut Débit (THD) et aux services numériques associés

Orientation 2 : Promouvoir la mobilité durable et la multimodalité

Dynamiques en cours au Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays entend réactualiser son Schéma d'aménagement et de développement touristique.
- Le Pays vise la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à l'enjeu issues de son PCET, de son STHP et de sa stratégie PAHT (CIAP).
- Le Pays entend aussi se positionner sur des dynamiques supplémentaires spécifiques telles que l'élaboration d'un plan de développement et de valorisation de l'offre cyclable et l'EEDD.

Dynamiques infra-territoriales en cours du côté des membres et partenaires

Certaines stratégies territoriales des partenaires et membres du Pays intègrent des orientations stratégiques relatives à l'enjeu :

- la stratégie « Canigou 2020 » du Syndicat mixte Canigou Grand Site ;
- le ScoT Littoral Sud ;
- le ScoT Plaine du Roussillon ;
- le Schéma de déplacements doux de la Communauté de communes du Vallespir ;
- l'Agenda 21 de la Communauté de communes des Aspres.

Orientation 1 : Développer l'accessibilité au Haut Débit (HD) / Très Haut Débit (THD) et aux services numériques associés

Le développement du réseau HD/THD sur l'ensemble du territoire du Pays permettrait de développer des services et applications numériques plus accessibles et efficaces, notamment dans le domaine du tourisme et des services publics. L'accessibilité au HD/THD pourrait aussi permettre le développement et la promotion du télétravail sur le territoire, participant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et à la lutte contre le changement climatique.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Elaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement HD/THD/ Développer des services et applications numériques accessibles à tous (e-tourisme, télétravail, etc.)...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un diagnostic de l'offre et des besoins en HD et/ou THD - Diagnostiquer les profils et besoins des télétravailleurs potentiels - Identifier les freins et leviers territoriaux pour le développement de l'offre de télétravail sur le territoire
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'aménagement des infrastructures nécessaires (réseaux, câbles, etc.) - ...
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation/sensibilisation aux TIC et aux nouvelles applications numériques - Promouvoir le télétravail auprès des acteurs du territoire - Accompagner l'élaboration de Plans de Développement Numérique et leur mise en oeuvre

Orientation 2 : Promouvoir la mobilité durable et la multi modalité

En raison de la dépendance de ses habitants à la voiture individuelle et au regard des enjeux liés au changement climatique et des objectifs identifiés dans le PCET, le développement et la promotion de la mobilité durable sont de véritables enjeux de développement durable pour le territoire du Pays, qui permettront aussi d'assurer la soutenabilité du tourisme saisonnier.

- **Pistes de réflexion issues de la concertation et du diagnostic**

Objectifs opérationnels : Accompagner le développement de nouveaux réseaux de transports en commun/ Promouvoir les réseaux de transports en commun existants, dont l'offre et le réseau ferroviaires (ouverture de la ligne de fret au transport de voyageurs, promotion de la ligne Perpignan-Cerbère, etc.)/ Poursuivre l'aménagement d'aires de covoiturage/ Sensibiliser tous les publics au covoiturage et aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle/ Développer le réseau des voies cyclables, vélo routes et voies vertes sur le territoire/Faciliter les déplacements multimodaux (aménagement d'aires multimodales, ticket unique, etc.) ...

Pistes d'actions par piliers	
Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de schémas intercommunaux de déplacements doux - Etudier la mise en œuvre de solutions adaptées pour réduire la congestion automobile (Le Perthus, Cerbère, etc.) - Elaborer un plan de développement du réseau des voies cyclables, vélo routes et voies vertes sur le territoire
Animation/ Organisation/ Structuration/ Mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'animation sur la VRVV pour la valoriser (organisation d'évènements, etc.) - Intégrer les réseaux de mobilité durable du territoire dans les réseaux départementaux, régionaux et nationaux
Infrastructure/ Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement du réseau de transports vers les territoires isolés ou mal desservis (solidarité territoriale) - Favoriser l'usage du vélo par un aménagement du territoire adéquat (pistes cyclables, bornes à vélos, voies vertes, etc.) - Promouvoir l'aménagement de zones de circulations douces (piétonnes, cyclables, etc.) dans les centres villes - Accompagner la mise aux normes et l'accessibilité des différents moyens de transport en commun - Favoriser l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables reliant les communes du Pays à la voie verte - Accompagner la création de pôles d'échange multimodaux
Sensibilisation/ Valorisation/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le covoiturage et les alternatives à la voiture individuelle - Favoriser l'élaboration de PDE, PDA, etc.

Annexes

Lexique

Ambassadeur du territoire

Habitant(e) du territoire qui, par sa connaissance, son métier, ses compétences ou son savoir-faire, est en capacité de sensibiliser les différents publics aux patrimoines naturel et culturel du territoire.

Biodiversité

Diversité naturelle des organismes vivants. La biodiversité s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux.

Circuit court

Mode de commercialisation des produits et services qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Eco-conditionnalité

Principe qui consiste à subordonner le paiement d'aides publiques au respect de normes environnementales.

Economie circulaire

Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

Espace en transition

Espace semi-rural ou péri-urbain soumis à des pressions foncières. Les espaces naturels en transition désignent les espaces non bâtis situés en périphérie ou à proximité de l'espace bâti. Ce sont le plus souvent des terres agricoles ou des jardins familiaux, mais ces espaces peuvent être également pastoraux, en friche, ou boisés (y compris ripisylves).

Espace naturel

Espace caractérisé par un ensemble de phénomènes et de situations évolutifs mais dont la transformation n'est pas essentiellement le fait de l'homme.

Gouvernance

Gestion publique ou collective des biens communs via un système de règles, de processus et de comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

Médiation culturelle

Espace de relations entre le public et des expressions artistiques, des patrimoines, des connaissances (arts, sciences, artisanats, etc.), des moments (qu'ils soient quotidiens ou qualifiés d'événements) ou des objets culturels.

Multimodalité

Existence de plusieurs modes de transport différents entre deux lieux. La multimodalité se distingue de la notion d'intermodalité, qui est plutôt utilisée pour désigner l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Patrimoine culturel

Ensemble des biens matériels et immatériels ayant une importance artistique et/ou historique, et qui appartiennent à une entité privée ou publique. Le patrimoine culturel participe à la caractérisation de l'identité d'un territoire et de son héritage commun.

Patrimoine paysager

Ensemble des biens culturels représentant les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature », c'est-à-dire qui illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques, naturelles et des forces sociales, économiques et culturelles successives.

Patrimoine naturel

Ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'homme.

Patrimoine culturel immatériel

Concerne les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Il comprend les traditions et expressions orales, y compris les langues, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, etc.

Ressource naturelle

Substance, organisme ou objet présent dans la nature et qui fait, dans la plupart des cas, l'objet d'une utilisation pour satisfaire les besoins des humains, animaux ou végétaux.

Forêt ripisylve

Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

Savoir-faire

Connaissance des moyens qui permettent l'accomplissement d'une tâche spécifique. Élément du patrimoine culturel immatériel.

Services

Fourniture d'un bien immatériel par un prestataire publique ou privé à la population, à titre gratuit ou onéreux.

Sylvopastoralisme

Mode de gestion forestière durable qui concilie objectifs forestiers et pastoraux. Cette pratique d'élevage consiste à faire pâturer des animaux en forêt, pour profiter des ressources fourragères situées sous les arbres. Parallèlement, des éclaircies sylvicoles peuvent concourir à la mise en valeur des arbres et permettent une production de bois.

Télétravail

Organisation du travail qui permet d'exercer une activité en dehors des locaux de son employeur ou de son client grâce aux technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphonie mobile, fax, etc.). Le télétravail peut s'effectuer depuis le domicile, un télécabine ou de manière nomade (lieux de travail différents selon l'activité à réaliser).

Glossaire

A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMACCA : Association pour le Maintien des Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ANAH : Agence Nationale pour l'Habitat
APEM : Association Pyrénéenne d'Economie Montagnarde
ASLGF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
ATE : Atelier Transfrontalier de l'Eau
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

B

BEP: Brevet d'Etudes Professionnelles

C

CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CCACV : Communauté de Communes Albères Côte Vermeille
CEP : Conseiller en Energie Partagé
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement-Confédération Générale des Cadres
CFT : Charte Forestière de Territoire
CG/CGPO : Conseil Général/Conseil Général des Pyrénées-Orientales
CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CGT : Confédération Générale du Travail
CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
COE : Conseil en Orientation Energétique
CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

D

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DOCOB : Document d'Objectifs
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

EDEC : Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences

EEDD : Education à l'Environnement pour un Développement Durable
ESS : Economie Sociale et Solidaire

F
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER : Fonds Européen de Développement Economique Régional
FEP : Fonds Européen pour la Pêche
FO : Force Ouvrière
FSE : Fonds Social Européen

G
GES : Gaz à Effet de Serre

I
IML : Institut Méditerranéen du Liège

L
LGV : Ligne Grande Vitesse

M
MSC : Marine Stewardship Council

O
ONF : Office National des Forêts
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P
PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains
PAHT : Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier
PAPI : Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDA : Plan de Déplacement d'Administration
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDE : Plan de Déplacement d'Entreprise
PEDT : Projet Educatif Territorial
PEFC : Pan European Forest Certification
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPM : Pays Pyrénées Méditerranée

R
RSA : Revenu de Solidarité Active

RSP : Relais Services Publics
RTG : Règlement Type de Gestion

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Coopérative de Production
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SFP : Syndicat des Forestiers Privés
SIGA : Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement
SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SRB : Schéma Régional de la Biodiversité
SRCAE : Schéma Régional Climat, Air, Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STHP : Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages

T

TER : Train Express Régional
THD : Très Haut Débit
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TPE : Très Petites Entreprises

U

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UPA : Union Professionnelle Artisanale
UPAM : Union des Parcs d'Activités Méditerranéens
UPE : Union Pour les Entreprises

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
VRVV : Vélo Route Voie Verte

Z

ZAE : Zone d'Activités Economiques
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Typologie des pistes d'actions

Axe 1 : Préserver, gérer et valoriser les ressources du Pays					
Enjeux et piliers	Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	Animation/Organisation/ Structuration/Mise en réseau	Infrastructure/ Aménagement	Sensibilisation/Valorisation/ Communication	Totaux
Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité	1	8	2	2	13
Enjeu n°2 : Préservation et gestion des espaces naturels et en transition	1	4	3	2	10
Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager	1	5	3	3	12
Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques	4	19	11	9	43
Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoir-faire locaux	1	7	0	7	15
Totaux Axe 1	8	43	19	23	93
Axe 2 : Bien vivre au Pays					
Enjeux et piliers	Prospective/Etude/ Connaissance/Stratégie	Animation/Organisation/ Structuration/Mise en réseau	Infrastructure/ Aménagement	Sensibilisation/Valorisation/ Communication	Totaux
Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services	2	10	7	0	19
Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques	2	7	3	7	19
Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers	6	2	7	4	19
Totaux Axe 2	10	19	17	11	57
Totaux	18	62	36	34	150

Liste des stratégies thématiques

Stratégies thématiques du Pays Pyrénées Méditerranée

Stratégies actuelles à poursuivre

- Plan Climat Energie Territorial (PCET), validé le 27 Juin 2011
- Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages (STHP), validé le 8 Juillet 2013
- Stratégie PAHT

Stratégies à renouveler

- Chartes Forestières du Territoire (CFT)
- Schéma territorial de développement culturel
- Schéma d'aménagement et de développement touristique
- Stratégie transfrontalière (à formaliser)

Stratégies thématiques des partenaires du territoire (stratégies validées à ce jour) (à compléter)

Commune de Sorède

- Agenda 21

Commune de Port-Vendres

- Agenda 21

Syndicat mixte du SCoT Littoral Sud

- SCoT Littoral Sud (approuvé le 28 Février 2014)

Syndicat mixte du Scot Plaine du Roussillon

- SCoT Plaine du Roussillon (approuvé le 13 Novembre 2013)

Communauté de communes du Vallespir

- Stratégie de développement économique

Thématiques de travail des autres partenaires du territoire (stratégies non validées à ce jour) (à compléter)

Parc naturel marin du Golfe du Lion

- Plan de gestion

Syndicat mixte Canigou Grand Site

- Stratégie Canigou 2020

SIGA du Tech

- SAGE Tech-Albères : 4 commissions : « Risques », « Gestion quantitative », « Qualité de l'eau » et « Milieux naturels et activités de loisirs »

Communauté de communes des Aspres

- Agenda 21 (en cours)

Communauté de communes du Vallespir

- Schéma de mobilité durable (en cours)

Stratégies supra-territoriales (à compléter)

Conseil général 66

- Schéma départemental des espaces naturels
- PCET
- le Plan départemental bois-énergie
- le Schéma départemental de desserte forestière

Région LR

- SRCAE
- PCET
- Schéma régional de développement économique et son volet « 3S » (Smart Specialization Strategy)
- Schéma Régional Emploi-Formation
- Schéma régional de la biodiversité (SRB)
- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Etat

- Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Orientations stratégiques du PCET (validé le 27 Juin 2011)

Appuyer les démarches d'aménagement intégrées

Maintenir la cohérence entre les différentes échelles de projet

Enjeu n°1 : Inscrire la gestion raisonnée de l'espace dans les documents de programmation

Enjeu n°2 : Adapter nos pratiques en termes d'aménagement, de gestion agricole et sylvicole pour limiter l'impact du changement climatique et lutter contre les risques naturels

Enjeu n°3 : Contribuer au maintien de la biodiversité

Optimiser les projets d'aménagements

Enjeu n°4 : Intégrer l'approche environnementale aux projets d'aménagements

Enjeu n°5 : Associer le sujet agricole aux projets d'aménagement

Assurer une animation du territoire

Sensibiliser et concerter

Enjeu n°6 : Valoriser les initiatives individuelles et collectives

Enjeu n°7 : Structurer et développer des actions vers les publics cibles (jeunes, citoyens, élus, professionnels) afin de préparer la société de demain et communiquer sur les effets du changement climatique

Enjeu n°8 : Promouvoir la consommation durable

Enjeu n°9 : Favoriser l'accès à la formation et valoriser l'offre existante

Suivre, évaluer et restituer l'impact des actions menées sur le territoire au regard des objectifs poursuivis

Enjeu n°10 : Développer un outil de suivi du PCET

Enjeu n°11 : Observer pour comprendre et anticiper nos besoins face au changement climatique

Enjeu n°12 : Diffuser les connaissances concernant les résultats du PCET

Cultiver les conditions d'une mobilité durable

Imaginer des alternatives aux modes de déplacement traditionnels

Enjeu n°13 : Développer les Plans de Déplacements Urbains, Administrations, Établissements Scolaires

Enjeu n°14 : Raisonner la mobilité

Contribuer au développement d'outils de déplacement durables

Enjeu n°15 : Valoriser l'utilisation du vélo

Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti

Outiller les projets de construction et de rénovation en amont et en aval

Enjeu n°16 : Rénovation des logements anciens

Enjeu n°17 : Lutter contre la précarité énergétique et travailler avec les propriétaires bailleurs

Enjeu n°18 : Développer les énergies renouvelables (bois énergie et solaire thermique)

Enjeu n°19 : Qualifier les projets menés sur les bâtiments publics

Promouvoir la création d'un réseau de bâtiments et sites démonstrateurs

Enjeu n°20 : Réhabiliter des bâtiments à haute valeur patrimoniale et/ou à vocation touristique

Enjeu n°21 : Structurer l'offre en matière de compétences

Accompagner les mutations économiques du tissu local

Favoriser son indépendance énergétique

Enjeu n°22 : Proposer un audit des consommations d'énergie aux entreprises

Enjeu n°23 : Favoriser les circuits-courts

Assurer sa compétitivité

Enjeu n°24 : Adapter les pratiques aux évolutions du climat

Enjeu n°25: Préserver les activités économiques littorales
Enjeu n°26 : Conforter les capacités de la valorisation des productions locales
Enjeu n°27 : Conforter la structuration d'un tourisme durable

Orientations stratégiques du STHP (validé le 8 Juillet 2013)

Enjeu 1 : Produire un habitat encourageant les échanges et répondant aux besoins de tous

Développer une stratégie et un projet habitat à l'échelle des communautés des communes et les décliner à l'échelle communale
Faciliter le lien emploi/habitat en particulier pour les jeunes
Diversifier et adapter l'offre de logements pour les seniors
Créer une réelle solidarité autour de la problématique d'accueil des populations fragiles (adultes en emploi précaire...)
Accueillir le logement social
Mieux connaître le marché du logement et proposer une offre de logements étayée
Favoriser les rencontres et les échanges dans l'espace public et ouvrir les quartiers
Mettre en valeur le patrimoine bâti contemporain et valoriser les projets ayant recours aux matériaux innovants et aux énergies renouvelables

Enjeu 2 : Favoriser le renouvellement urbain

Reconstituer une offre de logements à partir du bâti délaissé
Améliorer les conditions de vie au sein des logements et changer l'image de certains quartiers/flots dégradés
Recréer des conditions d'habitabilité favorables à l'occupation des logements en centre village
Mener à bien le projet de renouvellement urbain Cellera Nova, à Maureillas-las-Illas
Poursuivre l'effort de réhabilitation des logements, en particulier grâce aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Enjeu 3 : Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat

Ramener le marché à un niveau soutenable/raisonnable en s'engageant dans une politique de gestion du foncier
Produire des logements accessibles financièrement
Produire et promouvoir des logements performants
Garantir le maintien dans le logement, parc social et privé
Lutter contre la précarité énergétique dans les logements existants

Enjeu 4 : Construire une culture commune et s'impliquer ensemble dans les projets

Partager, mettre à disposition les savoirs existants dans le domaine du paysage
Amender les savoirs et construire des projets dans le domaine du paysage
Participer au réseau départemental d'échanges et de travail sur l'habitat durable pour identifier les bonnes/mauvaises pratiques, créer des synergies, développer de nouveaux outils
Impliquer les élus vers une politique de paysage
Impliquer les professionnels et acteurs qui gèrent et transforment le paysage au quotidien
Impliquer le grand public - habitants, scolaires, associations, touristes
Améliorer l'information, la sensibilisation, la formation dans l'habitat

Enjeu 5 : Dévoiler les grandes lignes du paysage et donner à voir le remarquable

A l'échelle de chaque entité de paysage, construire une reconnaissance partagée par les différents publics des grandes armatures de paysage pouvant engager une valorisation intercommunale
Maintenir et développer l'ouverture par l'activité agricole des armatures paysagères et des alentours de villages, hameaux et mas
Améliorer l'image et la lisibilité des cols, passages, lignes d'eau et confluences sur le réseau de routes et chemins
Construire une reconnaissance partagée et élargie des éléments remarquables, en particulier ceux des paysages du quotidien

Améliorer la mise en scène des éléments de repères remarquables isolés (socle, alentours, visibilité)

Améliorer l'accessibilité aux sites remarquables

Réhabiliter les sites remarquables à l'abandon

Enjeu 6 : Pérenniser, réinventer et renforcer les identités de nos paysages

Réinventer une spécificité architecturale et de forme urbaine pour les extensions urbaines

Améliorer la qualité des espaces publics des villes et villages en faisant participer les habitants

Maintenir ou accompagner la transformation des structures paysagères (bocages, réseau d'irrigation et de drainage, ... terrasses)

Améliorer l'intégration des éléments nouveaux (pâtures équestres, boisements résineux, pistes...) dans les espaces agricoles et naturels

Enjeu 7 : Rouvrir nos paysages et les découvrir le long des routes et des chemins

A l'échelle d'une famille de paysages, construire une reconnaissance partagée par les différents publics des grandes limites de paysage pouvant engager une action intercommunale

Encourager la gestion sylvicole, vecteur de diversification des ambiances forestières ou boisées

Redonner un rôle majeur aux routes et chemins dans la découverte du paysage

Maintenir, développer, rendre plus lisibles les réseaux de cheminement

Maintenir, développer les ouvertures sur les bassins, chapelets de clairières

Maintenir les subtilités d'accroche entre les pôles bâtis et leurs alentours

Orientations stratégiques du PAHT

Axe 1 – Le patrimoine et la culture au cœur de la stratégie territoriale

Enjeu 1.1 : Acquisition et valorisation des connaissances scientifiques et techniques

Enjeu 1.2 : Accompagnement des démarches de réhabilitation du patrimoine

Enjeu 1.3 : Elaboration d'une politique de programmation des activités du Pays d'Art et d'Histoire

Enjeu 1.4 : Développement de l'accessibilité de l'offre et des sites

Axe 2 – L'amélioration continue, un impératif et une nécessité sur le long terme

Enjeu 2.1 : Réappropriation du territoire et réflexion sur ses enjeux

Enjeu 2.2 : Diversification des offres culturelles et touristiques pour renforcer l'attractivité

Enjeu 2.3 : Développement économique

Enjeu 2.4 : Professionnalisation des acteurs de la culture et du patrimoine

Enjeu 2.5 : Prise en compte de la problématique environnementale

Axe 3 – La coopération et le partenariat : les nouvelles solidarités

Enjeu 3.1 : Renforcement des réseaux déjà existants pour une meilleure complémentarité

Enjeu 3.2 : Mise en place de partenariats et de démarches transversales

Enjeu 3.3 : Poursuite des actions de coopération transrégionales et transfrontalières

Orientations stratégiques du ScoT Littoral Sud (approuvé le 28 Février 2014)

Enjeu n°1 : Affirmer l'identité locale

Préserver et mettre en valeur les espaces naturels, les paysages et le patrimoine local

Assurer la protection et la mise en valeur du littoral

Créer les conditions les plus favorables au maintien de l'activité agricole et conforter les espaces agricoles dans leurs vocations

Enjeu n°2 : Garantir un développement harmonieux, respectueux, cohérent et solidaire du territoire

Définir les équilibres à préserver entre les espaces à urbaniser et les espaces agricoles et naturels, afin de préserver l'identité du territoire
Diffuser le développement de manière cohérente à travers le territoire en rééquilibrant les dynamiques et en solidarité avec l'arrière-pays
Veiller à la qualité de l'environnement et la préservation de ressources naturelles
Prévenir, limiter les risques et réduire la vulnérabilité des populations et des biens
Assurer la cohérence du développement avec les territoires limitrophes (Plaine du Roussillon, Catalogne Sud)

Enjeu n°3 : Préserver le cadre et la qualité de vie

Garantir une croissance harmonieuse, équilibrée et maîtrisée du territoire, visant notamment la mixité sociale
Promouvoir un développement urbain maîtrisé, de qualité, économe d'espace, concentré sur une armature de villes/villages et respectueux des paysages
Moderniser et renforcer les connections territoriales et extraterritoriales, et faciliter les déplacements
Assurer une répartition équilibrée des fonctions urbaines et rurales sur tout le territoire

Enjeu n°4 : Ré-impulser la dynamique économique sur le territoire

Affirmer un positionnement et une image forte du territoire en développant les facteurs d'attractivité et de compétitivité du territoire
Redynamiser, restructurer et diversifier l'économie (accueil d'activités nouvelles, développement d'un tourisme de qualité, etc.)
Organiser les fonctions économiques du territoire dans une stratégie globale lisible

Orientations stratégiques du ScoT Plaine du Roussillon (approuvé le 13 Novembre 2013)

Enjeu n°1 : Réconcilier l'urbanisme avec l'agriculture et l'environnement

1. Reconnaître et valoriser une armature verte et bleue et protéger les espaces agricoles
2. Valoriser le socle paysager et le patrimoine catalan
3. Construire la ville en respect du territoire et de l'archipel
4. Assurer la préservation des ressources naturelles
5. Prévenir les risques naturels et technologiques et leurs possibles évolutions
6. Promouvoir un mode spécifique de développement durable sur le littoral

Enjeu n°2 : Articuler les dispositions réglementaires avec un urbanisme de projet pour construire la ville durable

1. Consolider une armature urbaine, socle fondamental d'une répartition équilibrée et cohérente de l'offre en logements
2. Produire une offre en logement plus diversifiée pour garantir l'équité et la cohésion sociale
3. Prioriser des secteurs de projets stratégiques à vocation dominante d'habitat, laboratoires de la ville durable
4. Renouveler la ville plutôt que de l'étendre
5. Maîtriser l'étalement urbain et ses conséquences par le levier de l'action foncière
6. Assurer la mixité des fonctions dans les espaces urbains.
7. Renouveler l'économie du territoire par l'aménagement d'un réseau de parcs stratégiques à dominante d'activités
8. Prévoir les grands projets d'équipements et de services

Enjeu n°3 : Définir un réseau multimodal efficace pour un maillage complet du territoire

1. Mettre en réseau les grands équipements et les territoires pour assurer le rayonnement de l'espace métropolitain transfrontalier
2. Construire un schéma multimodal des déplacements à l'échelle de la plaine du Roussillon
3. Compléter et hiérarchiser le réseau d'infrastructures routières, pour améliorer la qualité de vie
4. Adapter les réseaux aux spécificités des entités du territoire
5. Assurer le cadencement des transports collectifs, supports d'une mobilité durable et performante
6. Générer des projets urbains autour des pôles d'échanges multimodaux
7. Organiser les modes doux de déplacements
8. Soigner le paysage des routes et les entrées de ville